

Déplacement :

le nouveau défi du XXI^e siècle



HCR

Tendances mondiales 2012



7,6 MILLIONS

NOUVEAUX DÉPLACÉS

Quelque 7,6 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées par des conflits ou des persécutions; 1,1 million d'entre elles se sont réfugiées à l'étranger, de sorte que le nombre de nouveaux arrivants observé en un an a été le plus élevé depuis 1999. En outre, 6,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays – un chiffre qui n'a été dépassé qu'une fois au cours des dix dernières années.⁽²⁾

23 000 PERSONNES PAR JOUR FORCÉES DE FUIR

Au cours de l'année, les conflits et les persécutions ont forcé en moyenne 23 000 personnes par jour à fuir leur foyer et à rechercher une protection ailleurs, soit à l'intérieur de leur propre pays soit dans d'autres pays.

35,8 MILLIONS

BÉNÉFICIAIRES DU HCR

Quelque 35,8 millions de personnes relevaient de la compétence du HCR à la fin de l'année 2012, ce qui représente le deuxième nombre le plus élevé jamais enregistré.⁽³⁾ Cette population comprenait 17,7 millions de déplacés internes et 10,5 millions de réfugiés, soit 2,3 millions de personnes de plus qu'en 2011. Le nombre de réfugiés était proche de celui relevé en 2011 (10,4 millions) et le nombre de déplacés internes avait augmenté de 2,2 millions depuis la fin de l'année 2011.

10 MILLIONS

APATRIDES

Selon les estimations, l'apatridie a touché au moins 10 millions de personnes en 2012; cependant, les données recueillies par les États et communiquées au HCR étaient limitées à 3,3 millions d'apatrides dans 72 pays.

4/5^e

PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Les pays en développement ont accueilli plus de 80 pour cent de la population réfugiée de par le monde, contre 70 pour cent il y a dix ans. Les 49 pays les moins avancés offraient l'asile à 2,4 millions de réfugiés à la fin de l'année.

PRINCIPAUX

PAYS HÔTES

Le Pakistan accueillait le plus grand nombre de réfugiés au monde (1,6 million); il était suivi de la République islamique d'Iran (868 200), de l'Allemagne (589 700) et du Kenya (565 000).

50%

MOINS DE 5 000 DOLLARS

Plus de la moitié des réfugiés relevant de la compétence du HCR résidaient dans des pays où le PIB par habitant était inférieur à 5 000 dollars E.-U.

¹ Source: Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC) du Conseil norvégien pour les réfugiés.

² Idem.

³ Depuis que l'on a commencé à rassembler des statistiques en 1993, le nombre le plus élevé a été relevé en 2009, avec 36,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR.

RÉTROSPECTIVE 2012

Panorama des tendances

35,8
MILLIONS

PERSONNES
RELEVANT DE
LA COMPÉTENCE
DU HCR

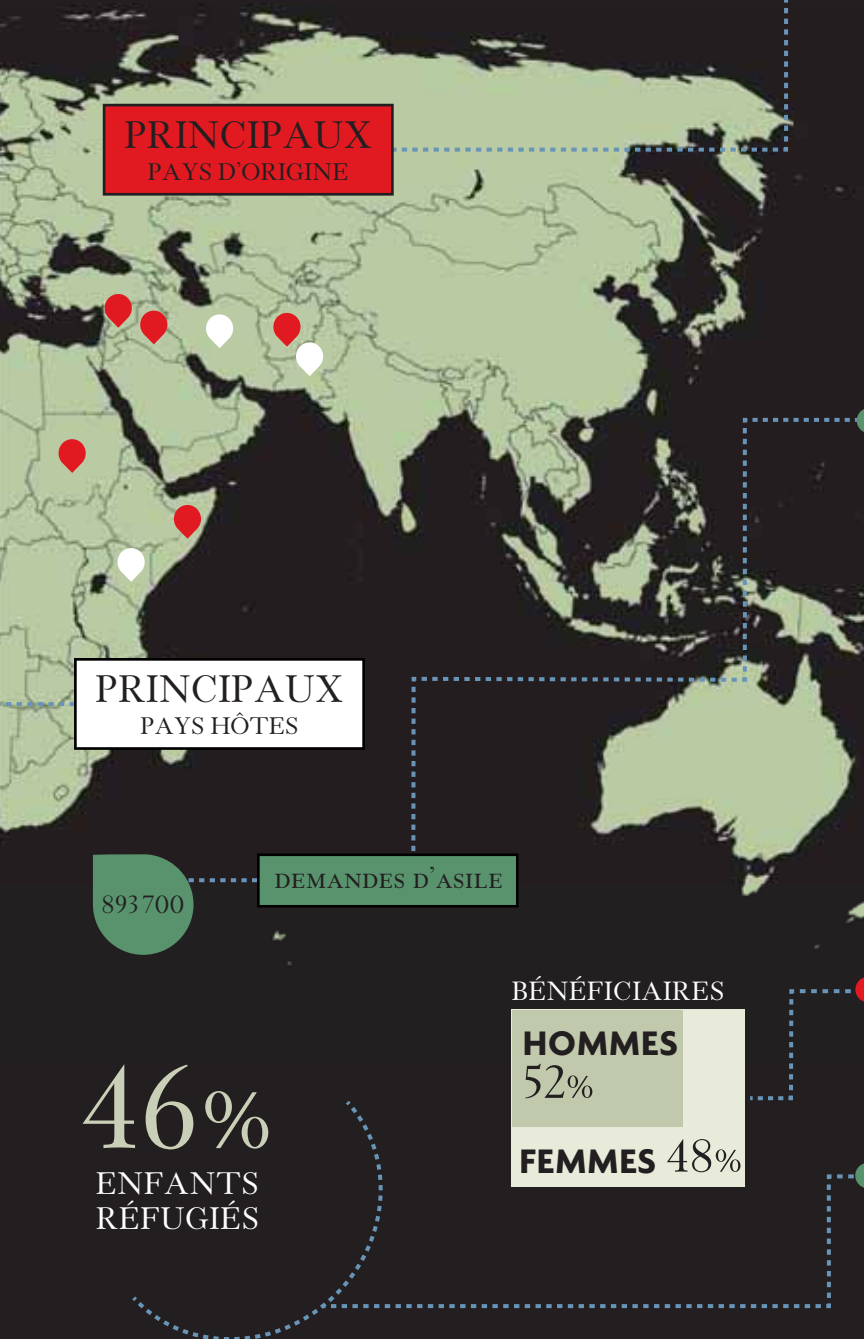


GLOBAL
LEADER ON
STATISTICS
ON REFUGEES

45,2
MILLIONS

PERSONNES
DÉRACINÉES
DANS LE MONDE

Fin 2012, 45,2 millions de personnes étaient déracinées à travers le monde, en raison de persécutions, de conflits, de situations de violence généralisée et de violations des droits de l'homme. Parmi elles se trouvaient quelque 15,4 millions de réfugiés, dont 10,5 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR et 4,9 millions de réfugiés palestiniens relevant du mandat de l'UNWRA. Il y avait en outre 28,8 millions de déplacés internes⁽¹⁾ et près d'un million (937 000) de demandeurs d'asile. Le nombre observé en 2012 est le plus élevé depuis 1994, lorsque 47 millions de personnes environ étaient déracinées à travers le monde.



TROIS PRINCIPAUX

PAYS HÔTES PAR PIB

Le Pakistan accueillait le plus grand nombre de réfugiés par rapport à sa capacité économique, avec 552 réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant. L'Éthiopie (303) et le Kenya (301) se classaient respectivement au deuxième et troisième rang.

PRINCIPAUX

PAYS D'ORIGINE

Plus de la moitié (55%) de l'ensemble des réfugiés étaient originaires de cinq pays : l'Afghanistan, la Somalie, l'Iraq, la République arabe syrienne et le Soudan.

526 000

RETOURS

En 2012, 526 000 réfugiés ont été rapatriés de leur plein gré, la moitié d'entre eux regagnant l'Afghanistan, l'Iraq ou la Côte d'Ivoire. Ce nombre est similaire à celui de l'année 2011 (532 000) et en hausse par rapport à 2009 et 2010 ; cependant, il reste inférieur au nombre de retours observés au cours de toutes les autres années de la dernière décennie.

22 PAYS

RÉINSTALLATION

Au cours de l'année, le HCR a soumis des demandes de réinstallation pour plus de 74 800 réfugiés à des États et plus de 71 000 réfugiés sont partis se réinstaller dans un autre pays avec son aide. Selon les statistiques des gouvernements, 22 pays ont admis 88 600 réfugiés dans le cadre d'une procédure de réinstallation (avec ou sans l'assistance du HCR) en 2012. Les États-Unis d'Amérique en ont accueilli le plus grand nombre (66 300).

893 700

DEMANDES D'ASILE

Plus de 893 700 personnes ont soumis des demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié. Les bureaux du HCR ont enregistré 13 pour cent de ces demandes. Avec environ 70 400 demandes d'asile, ce sont les États-Unis qui ont reçu le plus grand nombre de demandes individuelles, suivis de l'Allemagne (64 500), de l'Afrique du Sud (61 500) et de la France (55 100).

21 300

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS

En 2012, quelque 21 300 demandes d'asile ont été déposées dans 72 pays par des enfants non accompagnés ou séparés, originaires pour la plupart d'Afghanistan et de Somalie. C'est le nombre le plus élevé observé depuis que le HCR a commencé à recueillir des données de ce type en 2006.

48%

FEMMES ET FILLES

En 2012, les femmes et les filles représentaient 48 pour cent de la population réfugiée, une proportion qui est restée constante au cours des dix dernières années.

46%

ENFANTS

La population réfugiée était composée à 46 pour cent d'enfants en 2012, une proportion analogue à celle de l'année 2011, mais supérieure à celle relevée il y a quelques années.



Le camp de réfugiés de Domiz, situé dans les environs de Dohuk, au Kurdistan iraquien, accueille des milliers de réfugiés syriens.

Introduction

En 2012, un grand nombre de gens ont continué à être touchés par des déplacements forcés de population à travers le monde. L'édition 2012 du rapport du HCR sur les Tendances mondiales analyse les tendances et évolutions statistiques intervenues entre janvier et décembre 2012, concernant les populations pour lesquelles le Haut Commissariat s'est vu confier une responsabilité par la communauté internationale. Ces populations sont composées de réfugiés, de demandeurs d'asile, de rapatriés, d'apatrides et de certaines catégories de déplacés internes, collectivement désignés sous l'appellation « personnes relevant de la compétence du HCR ».⁽⁴⁾

L'ANNÉE 2012 A ÉTÉ MARQUÉE par des crises de réfugiés atteignant une ampleur sans précédent au cours de la décennie précédente. Certains conflits, comme ceux qui ont éclaté au Mali, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et dans la région située à la frontière du Soudan et du Soudan du Sud, ont forcé plus d'1,1 million de personnes à se réfugier dans des pays voisins. En moyenne, 3 000 individus par jour sont devenus des réfugiés en 2012, un chiffre cinq fois plus élevé qu'en 2010. Ces nouveaux réfugiés sont venus grossir les rangs des plus de 800 000 personnes qui avaient cherché refuge hors de leur pays en 2011. Tout au long de l'année, les États limitrophes ont laissé leurs frontières ouvertes et offert un asile sûr à ces centaines de milliers de réfugiés, en dépit des répercussions sociales et économiques non négligeables de ces afflux sur leurs propres ressortissants.

En outre, environ 6,5 millions de personnes ont été déplacées à l'inté-

rieur des frontières de leur pays, un chiffre deux fois plus élevé qu'en 2011 et dépassé une fois seulement au cours des dix dernières années.⁽⁵⁾ Du fait des conflits et des persécutions, en moyenne, 23 000 personnes par jour ont été contraintes d'abandonner leur foyer pour rechercher une protection en deçà ou au-delà des frontières de leur pays en 2012 [voir Figure 1, page 6].

Fin 2012, quelque 45,2 millions de personnes à travers le monde étaient considérées comme déracinées par des persécutions, des conflits, des situations de violence généralisée et des violations des droits de l'homme. Parmi elles figuraient 15,4 millions de réfugiés⁽⁶⁾, 28,8 millions de déplacés internes⁽⁷⁾ et près d'un million d'individus dont la demande d'asile n'avait pas encore fait l'objet d'une décision à la fin de la période considérée. Le nombre observé en 2012 est le plus élevé depuis 1994, lorsqu'environ 47 millions de personnes étaient considérées comme déplacées de force dans le monde.

Le nombre total des réfugiés et des déplacés internes pris en charge par le HCR a augmenté de 2,3 millions pour atteindre 28,2 millions à la fin de l'année 2012, essentiellement en raison de l'intensification des crises en République arabe syrienne et au Mali [voir Figure 2, page 7]. Le nombre des réfugiés a légèrement progressé, passant de 10,4 millions en 2011 à 10,5 millions en 2012; dans le même temps, le nombre des déplacés internes bénéficiant de la protection ou de l'assistance du HCR a atteint 17,7 millions, contre 15,5 en 2011. En outre, le HCR estime qu'au moins 10 millions de personnes étaient apatrides, bien que les statistiques officielles ne couvrent que quelque 3,3 millions d'entre elles.

Le nombre de requêtes d'asile individuelles déposées auprès des États ou du HCR en 2012 témoigne d'une augmentation persistante de la demande de protection internationale tout au long de l'année. Au total, 893 700 demandes ont été soumises, ce qui représente une

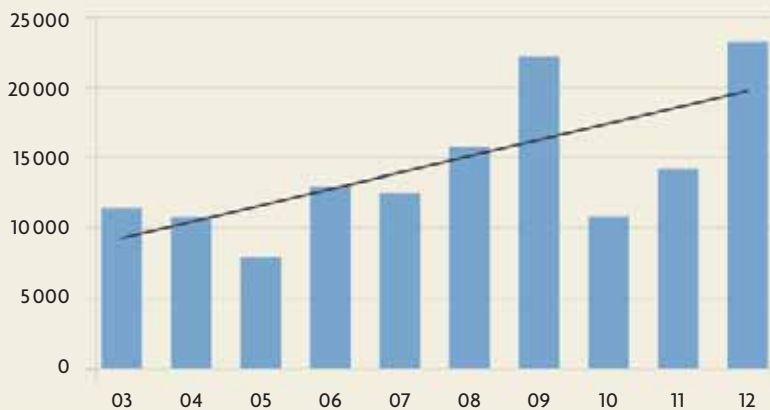
⁴ Voir page 37 pour la définition de chaque catégorie de population.

⁵ Source : IDMC.

⁶ Ce chiffre inclut 4,9 millions de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

⁷ Source : IDMC.

Fig. 1 Nombre moyen de personnes déplacées par jour*
| 2003-2012



* Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et au-delà de frontières internationales.

« Ces chiffres sont véritablement alarmants. Ils sont révélateurs de l'ampleur des souffrances individuelles et ils reflètent les difficultés que rencontre la communauté internationale pour prévenir les conflits et promouvoir les solutions qui permettraient d'y remédier rapidement. »

ANTÓNIO GUTERRES, HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

hausse de 3 pour cent par rapport à 2011 et le deuxième montant le plus élevé des dix dernières années. Plus de 21 300 enfants non accompagnés ou séparés, principalement originaires d'Afghanistan et de Somalie, ont présenté une demande d'asile au cours de l'année, soit le nombre le plus élevé observé depuis que le HCR a commencé à recueillir systématiquement des données de ce type en 2006. Selon les données rassemblées par le Haut Commissariat, au moins 113 000 enfants non accompagnés ou séparés ont déposé des demandes d'asile depuis 2006.

Heureusement, quelque 526 000 réfugiés – soit autant qu'en 2011 – ont pu regagner de leur plein gré leur pays d'origine durant l'année. Le HCR a soumis des demandes de réinstallation pour plus de 74 800 réfugiés en 2012, un total inférieur d'un cinquième à celui de 2011, cette baisse s'expliquant essentiellement par des problèmes de sécurité et les retards pris dans le traitement des dos-

siers. Dans les pays où le HCR menait une action en faveur de déplacés internes, environ 1,6 million de personnes ont pu regagner leur foyer en 2012. Malheureusement, la situation qui régnait dans bon nombre de pays a entravé le retour de millions de personnes déplacées de force. Par exemple, on considérait que 6,4 millions de réfugiés se trouvaient dans une situation prolongée⁽⁸⁾ à la fin de l'année.

Les statistiques présentées dans ce rapport sont fondées sur les données communiquées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les bureaux du HCR. Les nombres ont été arrondis au centième ou au millier près. Quelques ajustements étant susceptibles d'être apportés aux chiffres publiés dans l'Annuaire statistique 2012, qui paraîtra ultérieurement dans l'année, les statistiques présentées dans les *Tendances mondiales 2012* doivent être considérées comme provisoires et sujettes à modification. Sauf indication contraire, les événements postérieurs au 31 décembre 2012 ne sont pas pris en compte dans le rapport. ■

8 Est dite prolongée une situation dans laquelle 25 000 réfugiés ou plus de la même nationalité sont en exil depuis cinq ans ou plus dans un pays d'asile donné.

Fin 2012, la population relevant de la responsabilité du HCR s'élevait à 35,8 millions de personnes, compte tenu des nouveaux déplacements, des solutions durables apportées, des évolutions législatives et démographiques, du plus grand nombre de données disponibles et des estimations révisées.

tendances mondiales

P ARMI LES 10,5 MILLIONS de réfugiés relevant de la responsabilité du HCR, on dénombrait quelque 619 000 individus se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés.⁹ Le nombre de personnes dont la demande d'asile n'avait pas encore fait l'objet d'une décision à la fin de la période considérée était estimé à 937 000. Au total, 17,7 millions de déplacés internes, dont plus de 401 000 personnes dans une situation assimilable à celle des déplacés internes, recevaient une assistance humanitaire en vertu d'arrangements dans lesquels le HCR était soit l'institution chef de file, soit un partenaire essentiel. Ce nombre est le plus élevé jamais enregistré.

Dans les pays où le HCR était engagé auprès de déplacés internes, environ

1,6 million de déplacés internes (estimation) ont pu rentrer chez eux au cours de l'année. Pendant cette même période,¹⁰ quelque 526 000 réfugiés ont regagné leur pays d'origine de leur plein gré.

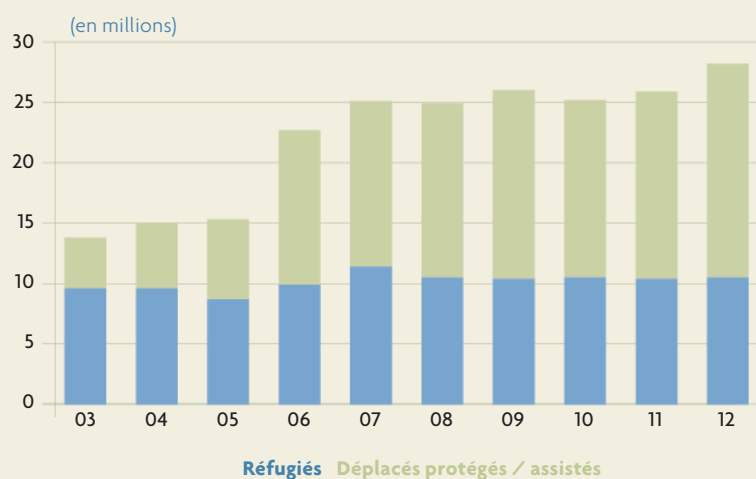
En 2012, le HCR a identifié plus de 3,34 millions d'apatrides dans 72 pays et a estimé le nombre total d'apatrides dans le monde à plus de 10 millions.¹¹ De surcroît, 1,3 million de personnes n'entrant dans aucune des catégories susmentionnées ont bénéficié de la protection et/ou de l'assistance de l'organisation pour des raisons humanitaires ou d'autres motifs particuliers. Ces personnes sont répertoriés sous la mention « autres groupes ou personnes relevant de la compétence du HCR ». ■

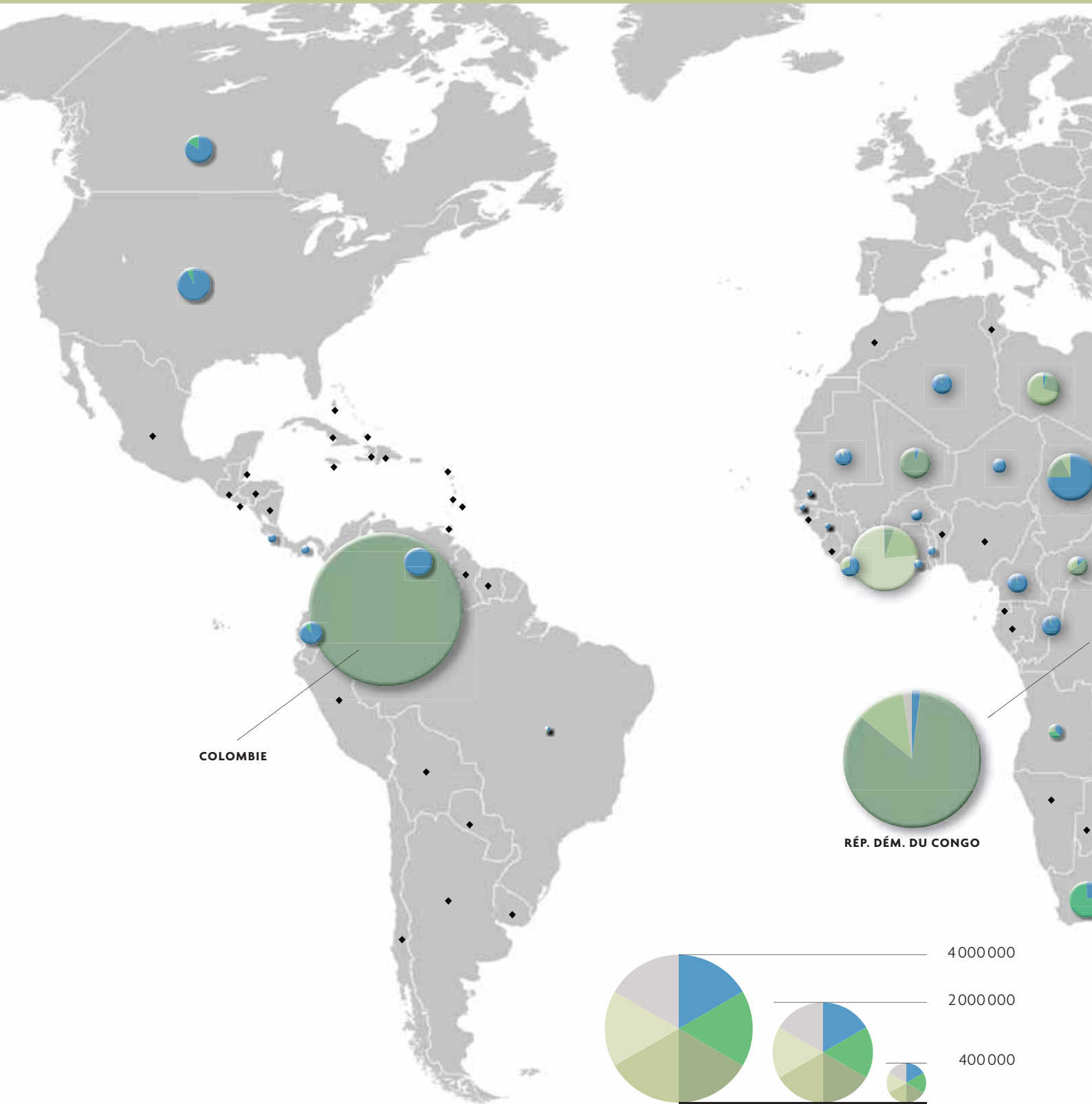
⁹ Les trois quarts des 619 000 personnes dont la situation est assimilable à celle des réfugiés se trouvaient au Bangladesh, en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela.

¹⁰ Selon l'IDMC, 2,1 millions de déplacés internes au total auraient regagné leur lieu de résidence en 2012, soit le nombre le plus faible depuis 2003.

¹¹ Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui sont aussi apatrides ne sont pas inclus dans ce chiffre. Ils sont pris en compte dans les statistiques relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

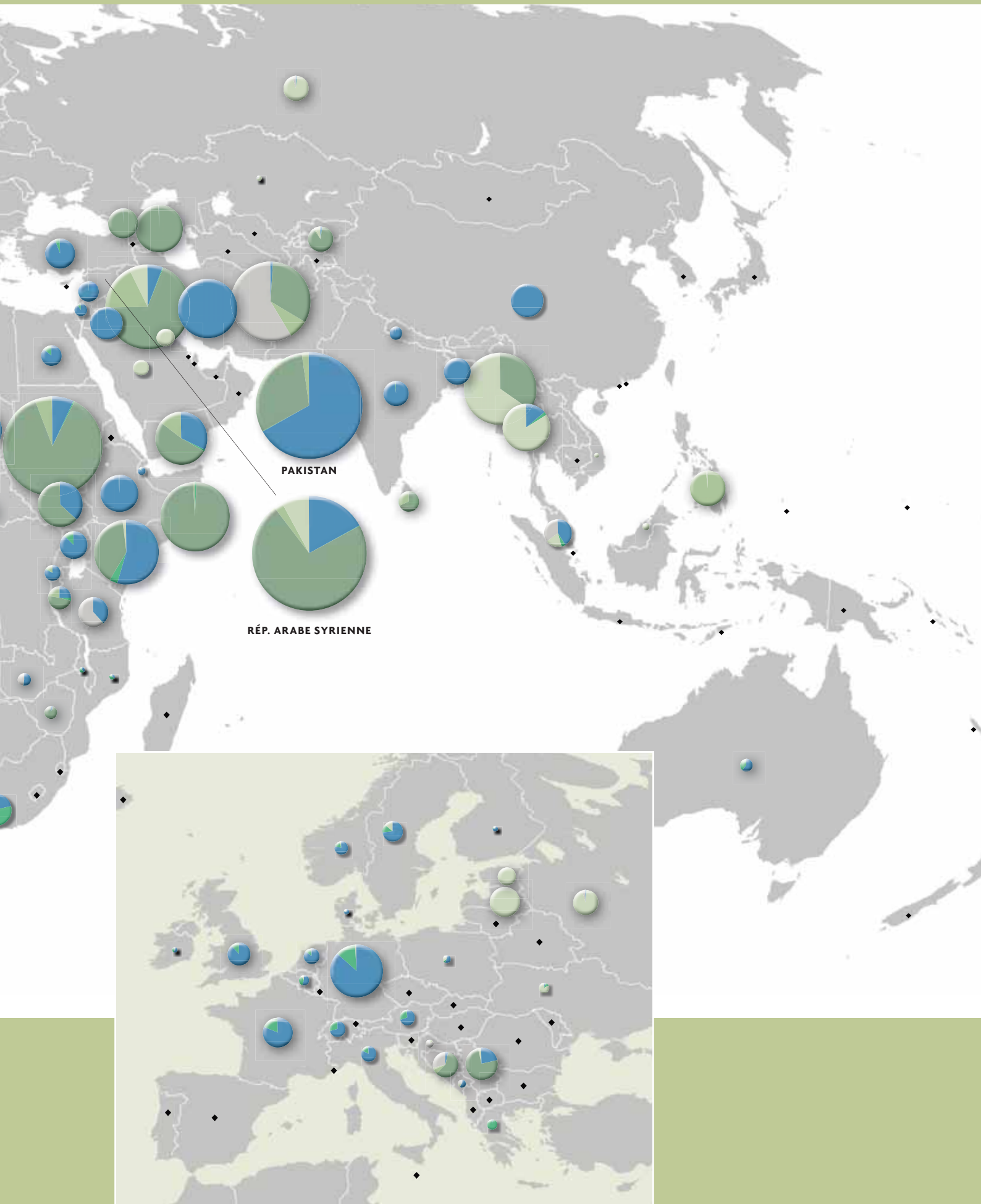
Fig. 2 **Réfugiés et déplacés protégés / assistés par le HCR**
| 2003-2012 (fin de l'année)





- Réfugiés ^(a)
- Demandeurs d'asile (cas en suspens)
- Déplacés protégés/assistés par le HCR ^(b)
- Réfugiés rapatriés, déplacés de retour
- Apatrides
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR

- ◆ Population totale inférieure à 10 000 personnes.
- ^a Dont personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés
- ^b Dont personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés





La jeune Aminata et sa fille de deux mois, Aichatou, au camp de Damba, aménagé au Burkina Faso pour accueillir les réfugiés maliens. L'adolescente et les membres de sa famille sont venus du Nord-Mali à pied pour se mettre en sécurité dans le camp.

Population réfugiée

Le nombre total de réfugiés relevant de la compétence du HCR était estimé à 10,5 millions à la fin de l'année 2012. Pour la troisième année consécutive, dans le monde entier, les dispositifs de réponse d'urgence ont été mis à rude épreuve par des exodes massifs touchant plus d'1,1 million de réfugiés, principalement originaires du Mali, de République arabe syrienne, de République démocratique du Congo, de Somalie et du Soudan.

L'AUGMENTATION observée en 2012, sans équivalent depuis le début des années 1990, a été compensée en partie par le rapatriement librement consenti de quelque 500 000 réfugiés, qui ont essentiellement regagné l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire et l'Iraq. Le nombre de réfugiés dans le monde a connu des réductions ultérieures en raison de l'application de la clause de cessation aux réfugiés angolais et libériens accueillis dans divers pays d'Afrique subsaharienne⁽¹²⁾ et de la révision des estimations gouvernementales concernant les réfugiés irakiens présents en Jordanie et en République arabe syrienne. En dépit du nombre important de nouveaux arrivants, la population réfugiée de par le monde n'a augmenté que de 97 700 personnes par rapport à 2011.

Le Tableau 1 montre que 3,5 millions de réfugiés, soit un tiers (34 %) de la population réfugiée totale, résidaient des pays de la région Asie et Pacifique du HCR ; 2,5 millions d'entre eux (70 %) étaient originaires d'Afghanistan. L'Afrique subsaharienne accueillait un quart de l'ensemble des réfugiés, soit près de 2,8 millions de personnes, provenant pour la plupart de Somalie (799 300), du Soudan (527 800) et de la République démocratique du Congo (476 500). La région Moyen-Orient et Afrique du Nord abritait environ 1,6 million de réfugiés, soit 15 % de la population réfugiée dans

le monde, essentiellement originaires d'Iraq (554 500) et de la République arabe syrienne (442 300), tandis que l'Europe en recevait environ 1,8 million (17 %). En Europe, les réfugiés originaires de République arabe syrienne (283 900) et de Serbie (et Kosovo : S/RES/1244 (1999)) (155 600) étaient les plus nombreux. Avec 806 600 réfugiés, la région Amériques accueillait la part la plus réduite (8 %) de la population réfugiée mondiale, les Colombiens (391 100) constituant le groupe le plus important.⁽¹³⁾

Deux événements de toute première importance ont eu des répercussions sur le nombre de réfugiés présents dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Tout d'abord, le conflit en République arabe syrienne a forcé quelque 647 000 personnes à se réfugier en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Turquie et dans d'autres pays de la région. Ensuite, les estimations des autorités syriennes et jordaniennes quant au nombre de réfugiés irakiens présents sur leurs territoires ont été revues à la baisse et ramenées à quelque 534 400 à la fin de l'année 2012. Cette révision indique qu'un certain nombre d'Iraqiens sont rentrés dans leur pays d'origine ou ont repris leur chemin pour se rendre dans d'autres pays de la région depuis leur arrivée. Par ailleurs, quelque 54 000 réfugiés maliens se sont enfuis en Mauritanie au début de l'année 2012, alors que plus de

22 000 réfugiés somaliens sont arrivés au Yémen.

En Afrique subsaharienne, le nombre de réfugiés a augmenté pour la troisième année consécutive. Fin 2012, on comptait près de 2,8 millions de réfugiés en Afrique subsaharienne, soit 81 000 de plus qu'au début de l'année et plus d'un demi-million de plus que deux ans auparavant. Néanmoins, ce nombre est demeuré inférieur à celui relevé en 2000, lorsque plus de 3,4 millions de personnes étaient réfugiées en Afrique subsaharienne.

En Afrique subsaharienne, des exodes massifs de réfugiés fuyant le Mali, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan ont été signalés. Les violences qui ont éclaté en République démocratique du Congo ont entraîné une nouvelle vague de déplacements internes, touchant plus d'un million de personnes, ainsi que l'afflux de dizaines de milliers de Congolais en

Les statistiques du HCR sur les réfugiés réinstallés

Au cours des 10 dernières années, plus de 836 000 réfugiés sont arrivés dans des pays industrialisés au titre de programmes de réinstallation. Ces réfugiés ne figurent pas dans les statistiques de l'organisation car ils ont trouvé une solution. Cependant, ils relèvent toujours de la compétence du Haut Commissariat. ●

¹² Certains de ces groupes sont désormais inclus dans la catégorie « Autres personnes relevant de la compétence du HCR » car ils bénéficient de l'aide du Haut Commissariat pour s'intégrer sur place.

¹³ Ce chiffre inclut 282 300 Colombiens se trouvant dans une situation jugée assimilable à celle des réfugiés en Équateur, au Panama et en République bolivarienne du Venezuela.

TABLEAU 1 Population réfugiée par région du HCR | 2012

Régions HCR	Début 2012			Fin 2012			Évolution (total)	
	Réfugiés	Personnes dans une situation analogue à celle des réfugiés	Total réfugiés	Réfugiés	Personnes dans une situation analogue à celle des réfugiés	Total réfugiés	en valeur absolue	%
- Afrique centrale et Grands Lacs	635 100	-	635 100	479 300	-	479 300	-155 800	-24.5%
- Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	1 606 900	26 000	1 632 900	1 866 700	26 000	1 892 700	259 800	15.9%
- Afrique australe	144 600	-	144 600	134 700	-	134 700	-9 900	-6.8%
- Afrique de l'Ouest	280 600	-	280 600	267 800	-	267 800	-12 800	-4.6%
Total Afrique*	2 667 200	26 000	2 693 200	2 748 500	26 000	2 774 500	81 300	3.0%
Amériques	516 800	290 800	807 600	515 400	291 200	806 600	-1 000	-0.1%
Asie et Pacifique	3 391 000	216 300	3 607 300	3 299 300	226 200	3 525 500	-81 800	-2.3%
Europe	1 553 300	900	1 554 200	1 799 300	500	1 799 800	245 600	15.8%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 669 300	70 900	1 740 200	1 519 000	74 800	1 593 800	-146 400	-8.4%
Total	9 797 600	604 900	10 402 500	9 881 500	618 700	10 500 200	97 700	0.9%

* Sans l'Afrique du Nord.

Ouganda (40 200), au Rwanda (17 000) et au Burundi (8 200).⁽¹⁴⁾ Comme les années précédentes, la violence et la sécheresse qui sévissaient dans le centre et le sud de la Somalie ont contraint un grand nombre de gens à s'enfuir ; en 2012, 75 000 Somaliens se sont réfugiés à l'étranger, principalement en Éthiopie (35 800), au Yémen (22 300) et au Kenya (13 800).

Au total, quelque 763 000 Somaliens, soit environ 8% de la population, ont quitté le pays au cours des six dernières années. La guerre qui a éclaté au Mali a provoqué un mouvement de réfugiés de grande ampleur en 2012, quelque 143 000 personnes s'enfuyant en Mauritanie (54 000), au Niger (50 200) et au Burkina Faso (38 400). Le conflit au Soudan a entraîné l'exode de 112 500 réfugiés au Soudan du Sud (100 000) et en Éthiopie (12 500); parallèlement, plus de 35 000 réfugiés sud-soudanais sont arrivés en Éthiopie.

Au total, 272 800 réfugiés exilés dans divers pays d'Afrique subsaharienne ont pu rentrer dans leur pays de manière sûre et

digne, regagnant notamment la Côte d'Ivoire (72 800), la République démocratique du Congo (71 900), le Burundi (35 700)⁽¹⁵⁾, le Libéria (29 400) et l'Angola (19 700).

Dans les Amériques, la population réfugiée est demeurée pratiquement identique, avec environ 806 600 personnes. Les États-Unis d'Amérique ont accueilli un tiers des réfugiés de la région (262 000), selon les estimations du HCR.⁽¹⁶⁾ Quelque 1500 Colombiens ont obtenu le statut de réfugié en Équateur, de sorte que le nombre total de Colombiens réfugiés (54 600) ou se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (68 300) a atteint près de 123 000 à la fin de l'année 2012. En République bolivarienne du Venezuela, le nombre de Colombiens réfugiés et dans une situation assimilable à celle des réfugiés, estimé à 203 600, n'a pas changé.

Dans la région Asie et Pacifique, le nombre total de réfugiés et de personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés était estimé à 3,5 millions fin 2012, ce qui représente une diminution de 2 pour cent au cours de l'année. Cette baisse est en grande partie imputable au rapatriement librement consenti de près de 100 000 Afghans réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran, et au départ de plus de 34 000 réfugiés précédemment accueillis en Malaisie, au Népal et en Thaïlande, dans le cadre d'une procédure de réinstallation facilitée par le HCR.

En Europe, la population réfugiée a augmenté de 245 600 personnes pour atteindre 1,8 million à la fin de l'année 2012 (+16%), cette hausse étant essentiellement due à l'arrivée de 308 000 réfugiés syriens en Turquie. Quelque 68 600 d'entre eux ont spontanément regagné leur pays au cours de l'année.

En outre, 17 700 demandeurs d'asile syriens se sont vu accorder une protection internationale à titre individuel dans divers pays d'Europe. L'augmentation du nombre de réfugiés syriens observée à travers l'Europe a été compensée en partie par une révision à la baisse de l'estimation du HCR concernant la population réfugiée au Royaume-Uni, ramenée de 193 600 à 149 800 personnes.⁽¹⁷⁾

PAYS D'ASILE

À une exception près, les 10 pays qui ont accueilli le plus grand nombre de réfugiés en 2012 étaient les mêmes qu'en 2011. Les États-Unis d'Amérique sont sortis du classement et la Turquie y est entrée, se hissant à la dixième place [voir **Figure 5**]. Ensemble, ces 10 pays ont accueillis 5,8 millions de réfugiés, soit 55 pour cent de la population réfugiée dans le monde.

Le Pakistan a continué à recevoir le plus grand nombre de réfugiés au monde (1,64 million), originaires dans leur quasi-totalité d'Afghanistan. La population totale a diminué de 64 000 personnes par rapport au début de l'année, essentiellement en raison du rapatriement librement consenti de réfugiés afghans. La République islamique d'Iran offrait l'hospitalité à 868 200 réfugiés,

¹⁴ Les Congolais arrivant en Ouganda se sont vu accorder d'emblée (prima facie) le statut de réfugié, alors que les Congolais arrivant au Burundi et au Rwanda ont suivi une procédure individuelle de détermination de leur statut.

¹⁵ Quelque 33 800 rapatriés étaient d'anciens réfugiés en provenance du camp de Mtabila, situé en République-Unie de Tanzanie. La clause de cessation mettant fin au statut de réfugié des membres de ce groupe a été appliquée le 1^{er} août 2012 et l'opération de rapatriement en bon ordre au Burundi a eu lieu le 31 octobre 2012.

¹⁶ En l'absence de statistiques officielles relatives aux réfugiés, le HCR doit estimer l'effectif des populations réfugiées dans 25 pays industrialisés.

¹⁷ Idem.

Situations de réfugiés prolongées

Le HCR entend par « situation de réfugiés prolongée » une situation dans laquelle 25 000 réfugiés de même nationalité, ou plus, sont exilés depuis cinq ans ou plus dans un pays d'asile donné. Sur la base de cette définition, on estime qu'environ 6,4 millions de réfugiés se trouvaient dans ce type de situation à la fin de l'année 2012. Ces réfugiés vivaient dans 25 pays hôtes, représentant 30 situations prolongées au total. ●

La plupart des réfugiés vivent dans des pays en développement

Le pourcentage de réfugiés résidant dans des pays en développement a augmenté durant la dernière décennie. Il y a dix ans, les pays en développement accueillait en moyenne 70 % des personnes réfugiées dans le monde; aujourd'hui, cette proportion a atteint 81%.

Fin 2012, les pays en développement offraient l'hospitalité à 8,5 millions de réfugiés. Les 49 pays les moins avancés accordaient l'asile à 2,5 millions de réfugiés, soit 24% de la population réfugiée de par le monde. ●

presque tous afghans, à la fin de l'année. Une diminution globale de 18 200 personnes a été observée dans la population réfugiée, principalement du fait des retours en Afghanistan.

L'Allemagne a déclaré la présence de 589 700 réfugiés à la fin de l'année 2012, un nombre en hausse de 3% (+18 000 personnes) et qui l'a classée au troisième rang des pays d'accueil.⁽¹⁸⁾ Le Kenya arrivait en quatrième position avec 564 900 réfugiés, un nombre quasiment identique à celui du début de l'année (566 500). En raison de la dégradation de la situation humanitaire et de l'escalade de la violence en République arabe syrienne, les autorités ont revu leur estimation du nombre de réfugiés iraqiens à la baisse – de 750 000 à 471 600 – supposant qu'un certain nombre d'entre eux avaient quitté le pays. Fin 2012, le HCR continuait de venir en aide à 62 700 réfugiés iraqiens enregistrés en République arabe syrienne. Compte tenu des autres groupes, le nombre total de réfugiés accueillis en République arabe syrienne s'élevait à 476 500 à la fin de l'année, ce qui la classait au cinquième rang des pays d'asile.

L'Éthiopie a continué à recevoir de nouveaux arrivants en 2012, 94 000 personnes cherchant un refuge sur son territoire; celles-ci étaient originaires en majorité de Somalie (35 800) et du Soudan du Sud (35 200), mais provenaient également du Soudan (12 500) et de l'Érythrée (10 700). Depuis 2008, date à laquelle l'Éthiopie abritait 83 600 réfugiés, les chiffres ont plus que quadruplé. Fin 2012, la population réfugiée avait atteint 376 400 personnes et l'Éthiopie arrivait en sixième position parmi les pays d'accueil.

La population réfugiée au Tchad est restée relativement stable, avec 373 700 réfugiés contre 366 500 fin 2011. En Jordanie, les autorités ont revu à la baisse leur estimation du nombre de réfugiés iraqiens, ramené de 450 000 à 63 000. Cette réduction a été partiellement compensée par l'arrivée de plus de 131 000 réfugiés syriens. Au total, la Jordanie offrait l'hospitalité à 302 700 réfugiés à la fin de l'année, ce qui la plaçait au huitième rang du classement.

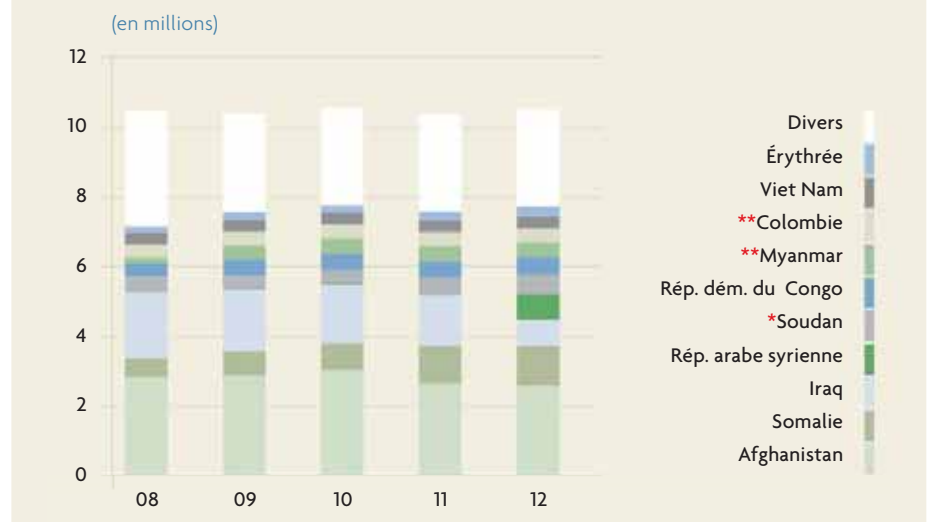
Le nombre de réfugiés déclaré par la Chine est demeuré sensiblement identique depuis le début des années 1980, ce qui en a fait le neuvième pays d'accueil. En revanche, la Turquie a reçu un nombre considérable de nouveaux arrivants en 2012. Plus de 307 700 réfugiés syriens sont arrivés au

cours de l'année et se sont vus accorder une protection temporaire par le Gouvernement turc. En raison du retour de 68 600 personnes en République arabe syrienne, leur nombre s'élevait à 248 500 à la fin de l'année 2012. Compte tenu des autres groupes de réfugiés, on dénombrait au total 267 100 réfugiés sur le territoire, ce qui a propulsé la Turquie de la 59^e à la 10^e place dans le classement des pays d'accueil, en un an seulement. Il n'y a pas d'autre pays qui ait connu un changement aussi spectaculaire.

PAYS D'ORIGINE

L'Afghanistan, la Somalie, l'Iraq, la République arabe syrienne et le Soudan étaient les cinq principaux pays d'origine des

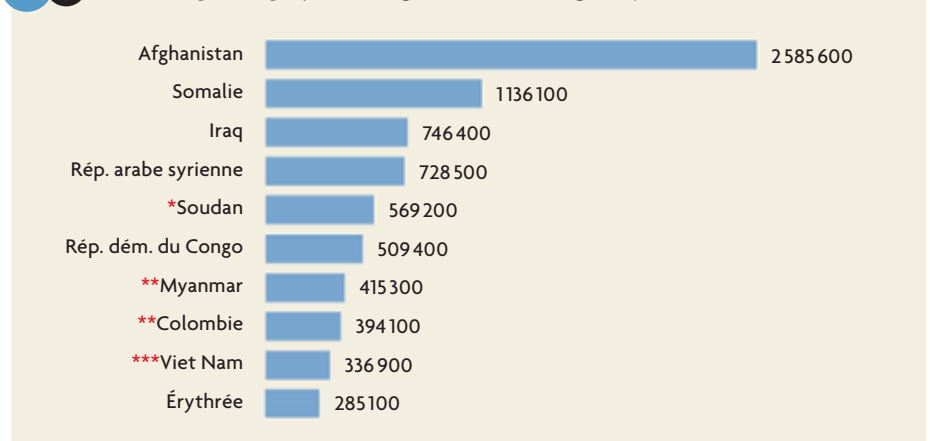
Fig. 3 Pays d'origine des réfugiés | 2008-2012
Classement établi sur la base des données 2012



* Peut inclure des ressortissants sud-soudanais (faute de statistiques séparées pour les deux pays).

** Y compris les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés.

Fig. 4 Principaux pays d'origine des réfugiés | fin 2012



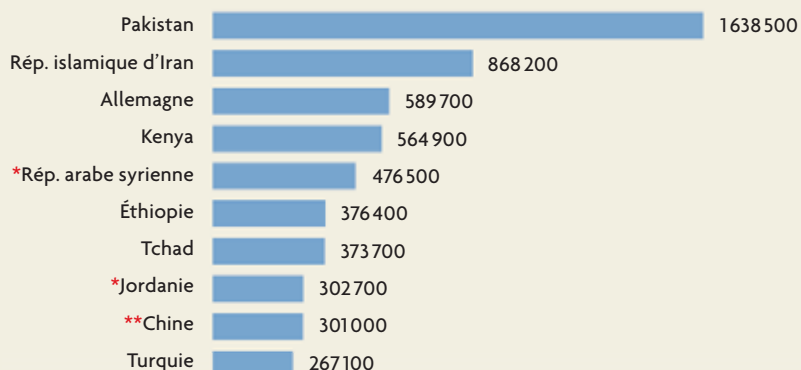
* Peut inclure des ressortissants sud-soudanais (faute de statistiques séparées pour les deux pays).

** Y compris les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés.

*** Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient en pratique d'une protection assurée par le Gouvernement chinois.

18 L'estimation de la population réfugiée en Allemagne fait actuellement l'objet d'une révision, qui pourrait entraîner un réajustement des chiffres dans les rapports ultérieurs.

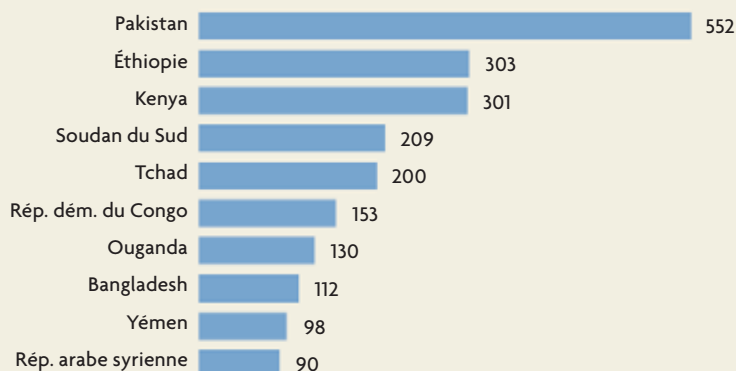
Fig. 5 Principaux pays d'accueil des réfugiés | fin 2012



* Estimation des autorités.

** Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient en pratique d'une protection assurée par le Gouvernement chinois.

Fig. 6 Nombre de réfugiés pour un dollar de PIB (PPP) par habitant | 2012



réfugiés à la fin de l'année 2012. Exception faite de la République arabe syrienne, ce classement était comparable à celui de la fin de l'année 2011, lorsque l'Afghanistan, l'Iraq, la Somalie, le Soudan et la République démocratique du Congo occupaient les cinq premières places. Plus de la moitié (55 %) des réfugiés relevant de la responsabilité du HCR à travers le monde provenaient des cinq principaux pays d'origine de 2012 [voir Figure 3].

Avec près de 2,6 millions de réfugiés dans 82 pays, l'Afghanistan est demeuré le principal pays d'origine en 2012. Le pays est resté en tête du classement pendant 32 années consécutives, avec un nombre variable de réfugiés, allant de 500 000 au début de la crise en 1979 à plus de 6,3 millions à son paroxysme en 1990. En moyenne, dans le monde, un réfugié sur quatre est originaire d'Afghanistan, 95 pour cent d'entre eux vivant au Pakistan et en République islamique d'Iran. En dehors de la région environnante,

c'est l'Allemagne qui a accueilli le plus grand nombre d'Afghans – environ 31 700 selon les estimations.

En taille, la deuxième population relevant de la compétence du HCR était formée de réfugiés somaliens, avec plus d'1,1 million de réfugiés à la fin de l'année 2012 – soit 61 000 de plus qu'au début de l'année. Entre 2007 et 2011, plus d'un demi-million de Somaliens sont arrivés en Éthiopie et au Kenya, chassés par le conflit et la violence, conjugués à la sécheresse et à la famine. Signe encourageant, l'exode s'est ralenti en 2012, avec 35 800 nouveaux arrivants en Éthiopie et 13 800 au Kenya. En outre, 3 200 Somaliens se sont enfuis à Djibouti, tandis que 23 000 de leurs compatriotes entreprenaient une périlleuse traversée du golfe d'Aden ou de la mer Rouge pour rallier le Yémen.

En dépit d'importantes révisions des chiffres à la baisse, les Iraquiens représentaient la troisième population réfugiée en

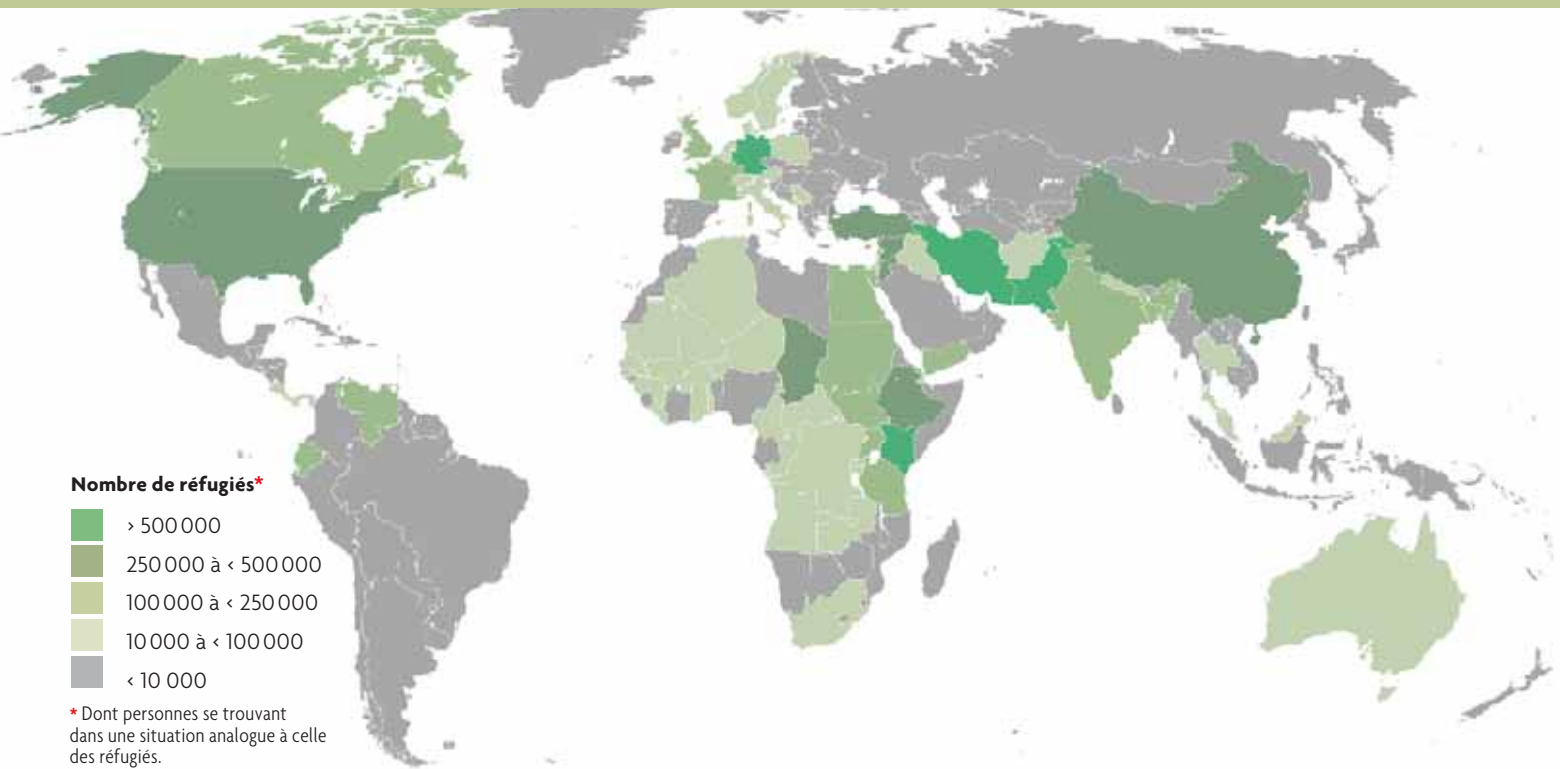
2012 – soit environ 746 400 personnes, vivant essentiellement en République arabe syrienne (471 400) et en Jordanie (63 000). Ce nombre est inférieur de près de moitié à celui déclaré en 2011 (1,4 million), car les autorités ont réduit leurs estimations dans les deux pays, en supposant que bon nombre de gens étaient rentrés en Iraq ou avaient déménagé ailleurs. Parmi les autres pays qui accueillait un nombre important des réfugiés iraqiens, citons l'Allemagne (49 800) et la République islamique d'Iran (44 100).

Le conflit en République arabe syrienne a contraint 647 000 personnes à s'enfuir, principalement dans des pays limitrophes. C'est le plus grand exode de réfugiés d'une même nationalité auquel on ait assisté en une année depuis 1999, lorsque plus de 867 000 personnes avaient fui le Kosovo (S/RES/1244 (1999)) pour se rendre principalement en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en ex-République yougoslave de Macédoine. Fin 2012, on dénombrait au total 728 500 réfugiés syriens, ce qui en faisait la quatrième population réfugiée au monde par la taille – alors que ce groupe se situait à la 36^e place un an auparavant.

Le Soudan se classait au cinquième rang des pays d'origine, 562 200 réfugiés relevant de la compétence du HCR à la fin de l'année 2012, contre 387 100⁽¹⁹⁾ deux ans auparavant. Les combats qui se sont déroulés dans le sud du pays ont obligé 100 000 personnes à se réfugier au Soudan du Sud et en ont chassé 12 500 en Éthiopie au cours de l'année. Environ 218 000 Soudanais ont fui le pays depuis que le conflit a éclaté en 2011.

Les autres principaux pays d'origine des réfugiés ont été la République démocratique du Congo, le Myanmar et la Colombie. Le nombre de réfugiés congolais a augmenté pour la cinquième année consécutive, atteignant un record historique (509 400) à la fin de l'année. Quelque 40 000 Congolais se sont vus accorder d'emblée (prima facie) le statut de réfugié en Ouganda; parallèlement, 25 300 Congolais ont été reconnus à titre individuel, principalement au Rwanda (15 100) et au Burundi (6 400). Le nombre des réfugiés originaires du Myanmar (415 300) est resté relativement stable par rapport à 2011, tout comme le nombre des réfugiés colombiens (394 100). Dans le cas des réfugiés du Myanmar, le chiffre englobe quelque 200 000 personnes non enregistrées vivant au Bangladesh. Dans celui des Colombiens,

¹⁹ Ce chiffre inclut des ressortissants sud-soudanais en l'absence de statistiques distinctes pour les deux pays jusqu'en 2011.



le chiffre inclut les réfugiés et les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés en Équateur, en République bolivarienne du Venezuela et au Panama.

CONTRIBUTIONS DES PAYS HÔTES

La contribution des pays à la protection internationale des réfugiés peut prendre plusieurs formes, consistant notamment à accorder l'asile, à offrir une solution durable aux réfugiés et à fournir des fonds pour financer des activités de protection et d'assistance, y compris dans d'autres pays, habituellement moins prospères. Les pays en développement accueillent souvent d'importantes populations réfugiées, qui font peser une charge supplémentaire sur leurs collectivités. Pour apporter un appui à ces pays, la communauté internationale fournit souvent des ressources par l'intermédiaire du HCR, d'autres institutions internationales ou d'organisations non gouvernementales, ou encore dans le cadre d'accords bilatéraux.

Le rapport entre la taille de la population réfugiée et le revenu moyen du pays hôte, mesuré par le produit intérieur brut (PIB) à parité de pouvoir d'achat (PPA)⁽²⁰⁾ par habitant⁽²¹⁾, donne une indication de la charge

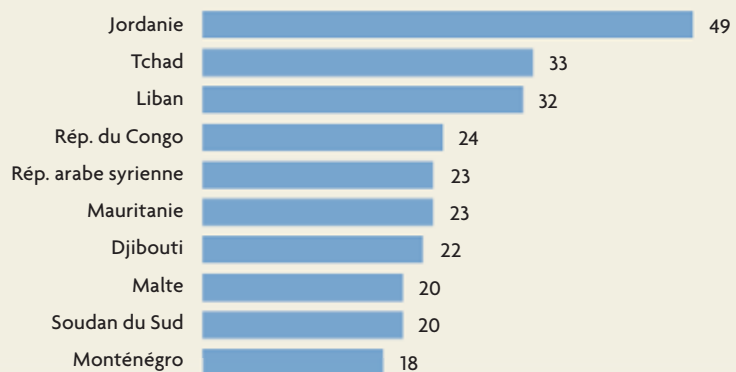
associée à l'accueil des réfugiés et facilite la comparaison entre pays. Lorsque le nombre de réfugiés pour un dollar de PIB (PPA) par habitant est élevé, la contribution et l'effort fournis par un pays, au regard de son économie nationale, peuvent être considérés comme importants. Cet indicateur montre qu'en 2012, les 25 pays où le nombre de réfugiés par dollar de PIB par habitant était le plus élevé étaient tous des pays en développement et comprenaient 16 des pays les moins avancés. Plus de 5,2 millions de réfugiés, représentant 50 % de la population réfugiée dans le monde, résidaient dans des pays où le PIB (PPA) par habitant était inférieur à 5 000 dollars E.-U.

C'est au Pakistan que le nombre de réfugiés par rapport à l'économie nationale était le plus élevé [voir Figure 6], avec 552 réfugiés

pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant. L'Éthiopie arrivait en deuxième position, avec 303 réfugiés par dollar de PIB (PPA) par habitant ; venaient ensuite le Kenya (301), le Soudan du Sud (209), le Tchad (200) et la République démocratique du Congo (153). Le premier pays développé était l'Allemagne, à la 31^e place, avec 15 réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant.

Le classement change lorsqu'on compare le nombre de réfugiés à la population nationale du pays d'accueil. Dans ce cas, la Jordanie arrive en tête avec 49 réfugiés pour 1 000 habitants, suivie du Tchad avec 33 réfugiés pour 1 000 habitants, du Liban (32), du Congo (24) et de la République arabe syrienne (23) [voir Figure 7]. Seuls le Tchad et le Soudan du Sud se classent parmi les dix principaux pays pour l'un et l'autre indicateur. ■

Fig. 7 Nombre de réfugiés pour 1 000 habitants | 2012



²⁰ Source pour le produit intérieur brut (à parité de pouvoir d'achat) : Fonds monétaire international, Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2013 (consultée le 25 avril 2013).

²¹ Source pour la population nationale : Nations Unies, Division de la population, « World Population Prospects: The 2010 Revision », New York, 2011.



Naima Abdullahi, 36 ans, devant sa maison à Atlanta, en Géorgie. Membres de l'ethnie oromo, ses parents ont fui l'Éthiopie et se sont réfugiés au Kenya. Naima avait 10 ans à peine lorsque sa famille a été réinstallée aux États-Unis.

Solutions durables pour les réfugiés

Si le Haut Commissariat veille, par ses efforts, à ce que les droits et le bien-être des réfugiés soient protégés, il est également mandaté pour rechercher des solutions durables qui permettront aux réfugiés de reprendre le cours de leur vie dans la sécurité et la dignité. Il y a trois solutions pour les réfugiés : le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation dans un autre pays.

LE RAPATRIEMENT librement consenti est la solution durable pour le plus grand nombre de réfugiés. Il faut pour la mettre en œuvre que le pays d'origine soit déterminé à protéger ses propres ressortissants et à les réintégrer dans leurs anciennes communautés. Pour certains réfugiés, la réinstallation dans un pays tiers est un moyen de trouver la sécurité et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'installation à long terme dans le pays d'asile, associée à l'intégration au sein de la commu-

nauté locale, offre à d'autres réfugiés une solution à leur sort et l'occasion de prendre un nouveau départ dans la vie.

Le nombre de réfugiés bénéficiant de la réinstallation est relativement faible : en 2012, cette solution durable a bénéficié à moins d'1% de la population réfugiée mondiale. Au cours des dix dernières années, quelque 836 500 réfugiés ont été réinstallés, alors que 7,2 millions ont été rapatriés. Ces dernières années, le HCR et les États se sont efforcés d'accroître le recours à la réinstallation en tant que solution durable stratégique.

L'intégration sur place est un processus complexe et progressif, qui présente des dimensions juridiques, économiques, sociales et culturelles – distinctes mais interdépendantes. Pour beaucoup, l'acquisition de la nationalité du pays d'asile constitue l'aboutissement de ce processus. L'analyse des données relatives à l'intégration sur place présentées dans ce rapport est limitée aux statistiques disponibles sur la naturalisation des réfugiés dans les pays hôtes.

STRATÉGIES DE SOLUTIONS GLOBALES

Lorsque des changements positifs, à caractère fondamental et durable, se sont produits dans le pays d'origine d'un réfugié et qu'il est reconnu que les raisons qui ont motivé sa fuite en exil n'existent plus, tant la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés que la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique pré-

voient la cessation officielle du statut de réfugié. Fin 2011, le HCR a recommandé de mettre fin, à compter du 30 juin 2012, au statut de réfugié des Angolais ayant fui les conflits en cours dans leur pays entre 1961 et 2002, ainsi que des Libériens chassés par les guerres civiles qui se sont déroulées entre 1989 et 2003. Le statut de réfugié des Rwandais ayant

fui leur pays entre 1959 et le 31 décembre 1998 en raison des différents épisodes de violence interethnique observés entre 1959 et 1994, du génocide de 1994 et de ses suites, et de la reprise du conflit armé dans le nord-ouest du Rwanda de 1997 à 1998, prendra fin au 30 juin 2013.

En prévision de la cessation, des stratégies globales ont été définies et mises

en œuvre afin d'apporter des solutions au plus grand nombre possible de réfugiés angolais, libériens et rwandais, que ce soit dans leur pays d'origine ou dans leur pays d'asile.

Dans le cas des réfugiés angolais, des progrès importants ont été accomplis en 2012: quelque 20 000 réfugiés sont rentrés dans leur pays et 26 000 autres se sont inscrits à l'opération de rapatriement. Environ 70 000 ont opté pour l'intégration sur place, principalement en République démocratique du Congo et en Zambie. Lors de la réunion ministérielle intergouvernementale, le Gouvernement zambien s'est engagé à appuyer l'intégration sur place d'une dizaine de milliers de réfugiés angolais qui vivent en Zambie depuis plus de quarante ans et dont certains sont des réfugiés de la deuxième ou de la troisième génération, nés et élevés dans le pays.

Quelque 29 500 réfugiés libériens ont regagné leur pays en 2012, tandis que 12 400 personnes étaient en train de s'intégrer sur place. L'intégration a été grandement facilitée par le Protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement, qui a permis à d'anciens réfugiés libériens de résider et de travailler dans tout État membre de la CEDEAO.

En ce qui concerne les réfugiés rwandais, quelque 11 200 d'entre eux ont pris le chemin du retour, un processus d'intégration sur place étant entamé dans certains pays d'accueil. Certains États de la région ont accepté de faciliter, dans la mesure du possible, l'intégration sur place des réfugiés

rwandais, notamment en leur accordant la nationalité par le biais de la naturalisation.

Une stratégie régionale, destinée à intensifier la quête de solutions globales pour les réfugiés originaires de la République démocratique du Congo, a également été élaborée en 2012. Pendant que l'on recherchait des possibilités de rapatriement librement consenti et d'intégration sur place dans certains pays d'asile, des demandes de réinstallation ont été soumises pour quelque 7 000 réfugiés congolais en 2012, au titre d'un plan de réinstallation pluriannuel visant à présenter plus de 50 000 dossiers de réinstallation entre 2012 et 2015-2016.

RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI

Le nombre de réfugiés rapatriés n'a cessé de diminuer entre 2004 et 2010, lorsque 197 600 personnes seulement ont pu regagner leur pays. La tendance s'est inversée en 2011, année où 532 000 rapatriements ont été signalés, et est restée constante en 2012.⁽²²⁾ Dans le monde, plus de 7,2 millions de réfugiés sont rentrés dans leur pays au cours des dix dernières années, 4,9 millions d'entre eux bénéficiant pour cela de l'assistance du HCR.

En 2012, les principaux pays de rapatriement ont été l'Afghanistan (98 600 rapatriés), l'Iraq (82 300), la Côte d'Ivoire (72 900), la République démocratique du Congo (71 900) et la République arabe syrienne (68 600). La plupart des Afghans et des Iraquiens avaient vécu pendant de nombreuses années en exil avant de pouvoir enfin regagner leur pays. Dans le cas des rapatriés syriens et ivoiriens, la plupart sont rentrés chez eux après un ou deux ans d'exil seulement.

Les départs les plus nombreux ont été signalés par le Pakistan (83 400), suivi du Libéria (72 000), de la Turquie (68 800), de la République arabe syrienne (56 900) et du Congo (46 600). Les violences risquant de se poursuivre à la fois en République arabe syrienne et en République démocratique du Congo, les retours dans ces pays ne seront peut-être pas durables.

À compter de juin 2012, le HCR a cessé d'accorder le statut de réfugié aux personnes qui avaient fui l'Angola en raison de la guerre d'indépendance (1965-1975) ou de la guerre civile qui s'en est suivie et qui a pris fin en 2002. Bon nombre des quelque 600 000 personnes qui s'étaient enfuies dans des pays limitrophes ont déjà regagné l'Angola. Pour faciliter les retours avant la date limite fixée pour la cessation, le HCR a lancé à la fin de l'année 2011 un nouveau programme d'aide au rapatriement, destiné à permettre aux Angolais réfugiés dans les pays voisins de rentrer chez eux. Au total, quelque 20 000 Angolais sont rentrés en 2012, la quasi-totalité d'entre eux bénéficiant de l'assistance du HCR à cet effet.

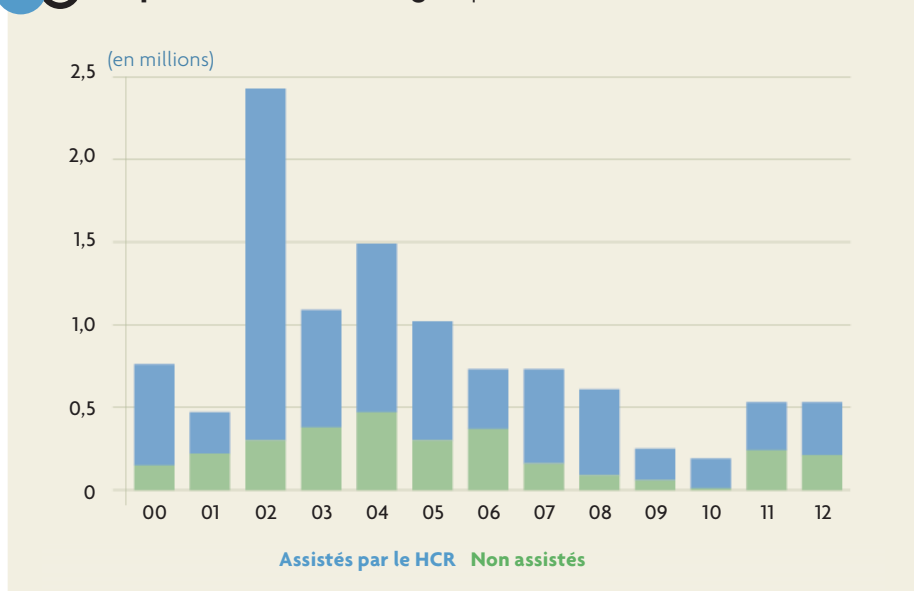
En Afrique de l'Ouest, le HCR a mis un terme à son opération de rapatriement librement consenti pour les dizaines de milliers de Libériens contraints à l'exil par les 14 années de guerre civile ayant déchiré leur pays. Au total, le HCR a aidé plus de 155 000 réfugiés libériens à regagner leur pays d'origine, principalement au moyen de convois routiers ou d'avions affrétés.

RÉINSTALLATION

La réinstallation a continué à jouer un rôle crucial en tant que composante essentielle d'un cadre global visant à assurer des solutions, tout en offrant un outil de protection important et un mécanisme international de partage des responsabilités. Bien que l'éventail des pays de réinstallation se soit élargi à 27 en 2012, le nombre annuel de places offertes par les États aux fins de la réinstallation n'a pas sensiblement augmenté, restant de l'ordre de 80 000 à travers le monde. Les besoins en matière de réinstallation ont, comme les années précédentes, excédé d'un facteur 10 le nombre de places disponibles.

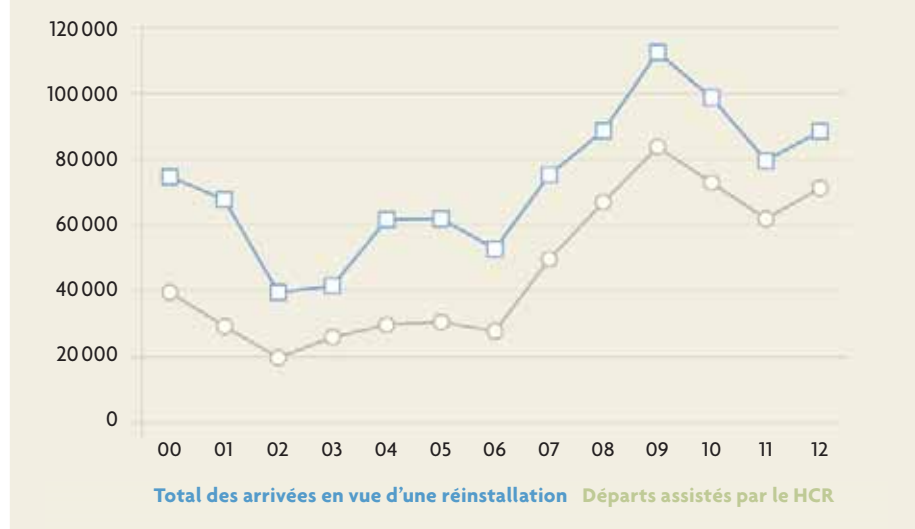
En 2012, le HCR a soumis des demandes de réinstallation pour plus de 74 800 réfugiés, soit 18% de moins qu'en 2011. Environ 11% des demandes concernaient des femmes et des jeunes filles en situation de risque, ce

Fig. 8 Rapatriements de réfugiés | 2000-2012



22 Sur la base des rapports consolidés émanant des pays d'asile (départ) et des pays d'origine (retour).

Fig. 9 Réinstallations de réfugiés | 2000-2012



qui représente le pourcentage le plus élevé des dernières années, en progression par rapport aux moins de 8% atteints en 2008. Le nombre global de demandes soumises est en recul par rapport au pic atteint en 2009, lorsque les dossiers de plus de 128 000 réfugiés avaient été présentés. Cette diminution s'explique par les délais de traitement des cas complexes et par la décision du HCR de restreindre le volume des demandes présentées pour éviter l'accumulation des dossiers en souffrance, empêchant les réfugiés de quitter leur pays d'asile.

En 2012, 88 600 réfugiés ont été admis par 22 pays de réinstallation – dont les États-Unis d'Amérique (66 300), le Canada (9 600), l'Australie (5 900), la Suède (1 900) et la Norvège (1 200) – soit au total 8 800 de plus qu'en 2011 (79 800). À eux deux, les États-Unis d'Amérique et le Canada ont admis près de neuf réfugiés réinstallés sur dix en 2012.

En 2012, près de 71 300 individus sont partis avec l'assistance du HCR, un nombre en hausse de 15% par rapport à 2011. Par

nationalité, les principaux bénéficiaires des programmes d'aide à la réinstallation du HCR ont été les réfugiés originaires du Myanmar (17 400), du Bhoutan (16 700), d'Iraq (13 700) et de Somalie (7 000).

En 2012, les bureaux du HCR dans 85 pays d'asile ont facilité les réinstallations. Les réfugiés réinstallés avec l'assistance du HCR ont principalement quitté le Népal (16 700), la Malaisie (10 500), la Thaïlande (7 300), la Turquie (5 900) et la République arabe syrienne (3 500). Les cinq bureaux concernés, pris ensemble, ont été à l'origine de 6 départs sur 10 dans le cadre des procédures de réinstallation facilitées par le Haut Commissariat en 2012.

INTÉGRATION SUR PLACE

L'intégration sur place est un processus complexe et progressif au terme duquel les réfugiés deviennent des membres à part

entière de la communauté qui les accueille, par le biais d'une insertion juridique, sociale et culturelle. Dans le cadre du processus juridique, les réfugiés se voient accorder un éventail des droits globalement équivalents à ceux dont jouissent les ressortissants. Au fil du temps, ce processus devrait aboutir à l'octroi du statut de résident et, dans certains cas, à l'acquisition de la nationalité du pays d'asile. Aux fins de l'intégration économique, sociale et culturelle, les réfugiés peuvent vivre au sein ou aux côtés de la population d'accueil, sans être en butte à l'exploitation ou à la discrimination, et contribuer activement à la vie sociale, économique et culturelle de leur pays d'asile. L'intégration sur place est un processus qui exige des efforts de tous les intervenants concernés, notamment de la part des réfugiés pour s'adapter à la société d'accueil et de la part des communautés hôtes pour recevoir les réfugiés et répondre à leurs besoins spécifiques.

Le dénombrement des réfugiés naturalisés est demeuré problématique. Lorsque les réfugiés peuvent acquérir la nationalité par le biais de la naturalisation, les pays ne font généralement pas la distinction entre les réfugiés et les autres catégories de personnes naturalisées. Il s'ensuit que la naturalisation des réfugiés est sous-déclarée.

Néanmoins, les informations dont dispose le HCR indiquent qu'au moins 801 000 réfugiés se sont vus accorder la nationalité de leur pays d'asile au cours de la dernière décennie. À eux seuls, les États-Unis sont à l'origine des deux tiers de ces naturalisations.^[23] En 2012, il été signalé au HCR que des réfugiés avaient obtenu la nationalité dans 27 pays, notamment en Belgique (2 100), en Irlande (1 100), au Viet Nam (990), au Monténégro (230) et en Arménie (215). ■

23 Les États-Unis d'Amérique ont cessé de produire des statistiques sur le nombre de réfugiés naturalisés. Les dernières données disponibles remontent à 2009, lorsque 55 300 réfugiés avaient été naturalisés entre janvier et décembre.

Le statut de résident accordé aux Angolais et aux Libériens réfugiés au Brésil

Par un décret publié le 26 octobre 2012, le Gouvernement brésilien a accordé le statut de résident permanent à près de 2 000 anciens réfugiés angolais et libériens. Les services brésiliens de l'immigration ont adopté cette mesure à la suite d'une recommandation émise par le HCR en janvier de la même année et priant les États d'appliquer les clauses de cessation

dans ces deux situations de réfugiés. Le Brésil est le premier pays d'Amérique latine, et le premier pays hors d'Afrique, à suivre la recommandation du HCR. La plupart des réfugiés angolais et libériens vivant au Brésil sont arrivés dans le pays pendant les années 1990, fuyant des guerres civiles qui ont déplacé des millions de gens. ●



Une jeune femme à l'expression tendue à Apawe, un village isolé situé dans l'État de Rakhine (Myanmar). Plus de la moitié des habitants du village ont été déplacés de force lors de la flambée de violence intercommunautaire d'octobre 2012. Les villageois ont eu besoin de vivres et de vêtements.

Déplacés internes

Fin 2012, l'Observatoire des situations de déplacement interne estimait à 28,8 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays par des conflits armés, des situations de violence généralisée et des atteintes aux droits de l'homme, soit le total le plus élevé enregistré depuis plus de deux décennies.⁽²⁴⁾

PRÈS DE 17,7 MILLIONS de déplacés internes, y compris des personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés internes,⁽²⁵⁾ bénéficiaient des activités de protection et d'assistance du HCR à la fin 2012. En hausse de 2,2 millions par rapport au début de l'année (15,5 millions), ce chiffre est le plus élevé observé à ce jour. Dans les pays où l'organisation intervenait auprès de populations de déplacés internes, les bureaux du HCR ont indiqué qu'au moins cinq millions de personnes avaient été nouvellement déplacées en 2012, notamment en République démocratique du Congo et en République arabe syrienne. Dans les pays où le HCR menait des opérations, près d'1,6 million de déplacés internes ont regagné leur localité d'origine au cours de la période considérée, bon nombre d'entre eux bénéficiant pour cela de l'assistance de l'organisation.

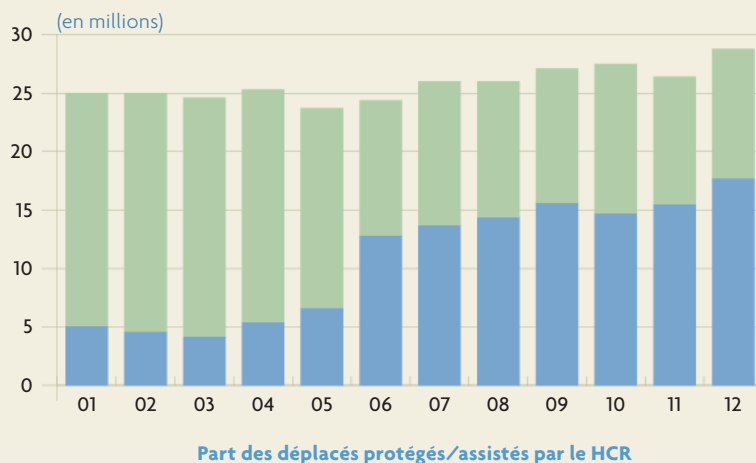
La Colombie, où quelque 4 millions de déplacés internes ont été enregistrés par les autorités depuis 1997, était

toujours confrontée à une situation de déplacement de grande ampleur. L'escalade du conflit et l'intensification de la violence en République arabe syrienne avaient déplacé selon les estimations environ deux millions de personnes à l'intérieur du pays et touchaient environ quatre millions de personnes supplémentaires à la fin de l'année. En dépit de problèmes d'accès et de sécurité, le HCR est parvenu à offrir une assistance

à quelque 700 000 individus au cours de l'année.

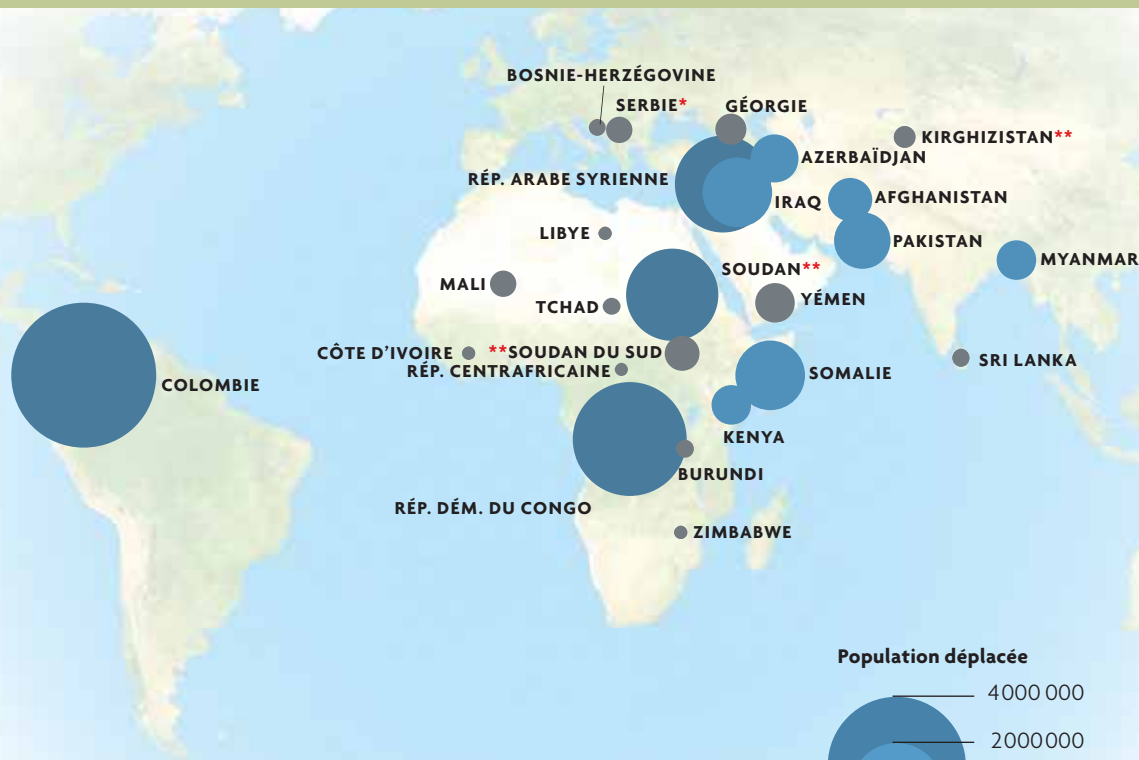
La recrudescence des combats en République démocratique du Congo a déplacé plus d'un million de personnes pendant l'année, de sorte que le pays comptait près de 2,7 millions de déplacés internes à la fin de 2012. D'autre part, 305 000 personnes ont pu regagner leur localité d'origine, certaines à l'issue d'une courte période de dépla-

Fig. 10 Déplacements internes dus à des conflits | 2001-2012 (fin de l'année)



²⁴ Pour des statistiques détaillées sur le déplacement interne, voir le site de l'IDMC: www.internal-displacement.org.

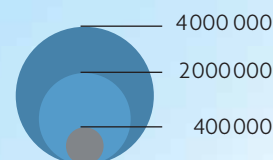
²⁵ Notamment au Kirghizistan (168 600), au Soudan du Sud (155 200) et au Soudan (77 300).



* Serbie (et Kosovo : S/RES/1244 (1999))

** Dont personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

Population déplacée



La Convention de Kampala

Le 6 décembre 2012, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (dite Convention de Kampala) est entrée en vigueur. Une étape décisive pour la protection des déplacés internes a ainsi été franchie.

La Convention couvre les déplacements de population dus à un éventail de causes, notamment les conflits, les situations de violence généralisée, les violations des droits de l'homme, les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, les changements climatiques et la construction d'ouvrages publics ou privés. La Convention affirme que les États sont responsables au premier chef des ressortissants déplacés à l'intérieur de leur territoire. Enfin, elle appelle à adopter des mesures nationales et régionales pour prévenir le déplacement interne et pour assurer une protection et une assistance aux personnes déplacées.

Les pays qui ont ratifié la Convention sont tenus de transposer ses dispositions dans leur législation nationale. Le HCR, de concert avec ses partenaires, encourage d'autres ratifications et aide les Gouvernements à adapter le texte de la Convention aux contextes locaux. ●

cement. La guerre qui a éclaté au Mali en 2012 a déplacé plus de 227 000 personnes sur le territoire national. Au Myanmar, les tensions intercommunautaires qui ont troublé l'État de Rakhine se sont soldées par la fuite de 115 000 personnes, de sorte que le nombre total de déplacés internes était estimé à 430 000 à la fin de l'année. En Afghanistan, la reprise du conflit et la recrudescence des problèmes de sécurité ont arraché 203 000 personnes à leurs foyers en 2012 ; à la fin de l'année, le nombre de déplacés internes était estimé à près d'un demi-million.

Les conflits et la violence ont également provoqué un grand nombre de déplacements supplémentaires au Pakistan (362 000), au Soudan du Sud (190 500), aux Philippines (178 000), en Libye (143 000) et au Soudan (104 000), comme l'ont signalé les autorités de ces pays.

Bien que des millions de personnes aient été déracinées au cours de l'année, d'autres ont été en mesure de retourner dans leur lieu de résidence habituelle. En collaboration avec les autorités yéménites, le HCR a aidé des dizaines de milliers de personnes à regagner leur foyer. C'est le premier grand

mouvement de retour observé depuis mai 2011, date de début des hostilités qui ont opposé les troupes gouvernementales à des rebelles dans le sud du pays. Globalement, même si quelque 107 000 déplacés internes sont rentrés au cours de l'année, le HCR a continué à offrir protection et/ou assistance à un nombre élevé de personnes déplacées au Yémen, proche de 385 300.

Quelque 219 000 Iraquiens sont rentrés chez eux en 2012, ce qui a ramené à 1,1 million le nombre de déplacés internes protégés et/ou assistés par le HCR dans le pays. De même, le nombre de personnes encore déplacées en Côte d'Ivoire était passé à 45 000 à la fin de l'année, 96 000 individus ayant regagné leur lieu de résidence habituelle.

Bien que plus de 100 000 personnes aient pris le chemin du retour, le nombre de déplacés internes protégés ou assistés par le HCR au Soudan demeurait élevé – environ 1,86 million⁽²⁶⁾ – à la fin de l'année. En Somalie, la population déplacée sur le territoire national était estimée à 1,1 million de personnes, un grand nombre d'entre elles vivant à Mogadiscio et dans le couloir d'Afgooye.

Globalement, c'est dans les pays suivants que les retours ont été les plus nombreux : Philippines (336 000), République démocratique du Congo (305 000), Iraq (219 000) et Libye (177 500). ■

²⁶ Selon les estimations de l'IDMC, il y aurait au moins 2,2 millions de déplacés internes au Soudan.

Un groupe de déplacées congolaises fabrique des briques de bois aggloméré, utilisées comme combustible de cuisson. Les briques seront vendues à d'autres femmes, qui éviteront ainsi de s'exposer à des agressions en allant chercher du bois de chauffe.





Famille de demandeurs d'asile dans un centre d'accueil à Sofia (Bulgarie). Les demandeurs d'asile bénéficient d'un hébergement, d'une assurance maladie et d'une modeste indemnité pendant le délai d'examen de leur demande.

Demandeurs d'asile

Un demandeur d'asile est un individu qui sollicite une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision. Cette section présente les principales tendances relevées dans les demandes d'asile individuelles déposées en 2012, ainsi qu'un aperçu des décisions. Il n'y est pas fait référence aux afflux massifs de réfugiés et aux personnes auxquelles le statut de réfugié a été accordé collectivement ou d'emblée (*prima facie*).

QUELQUE 893 700⁽²⁷⁾ demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié ont été soumises aux autorités ou aux bureaux du HCR dans 164 pays ou territoires en 2012, ce qui représente le deuxième nombre le plus élevé des dix dernières années. Si le volume des demandes était en hausse de 3 % par rapport à 2011 (864 600 demandes) à l'échelle mondiale, l'augmentation était estimée à 8 % dans les pays industrialisés.⁽²⁸⁾ Sur ce total provisoire de 893 700 requêtes d'asile, environ 731 900 étaient des demandes initiales⁽²⁹⁾ déposées dans le cadre des procédures de première instance, les 161 800 autres étant soumises en deuxième instance devant les tribunaux ou autres organes d'appel.⁽³⁰⁾

Les bureaux du HCR ont reçu 115 800 demandes d'asile individuelles, soit sensiblement plus que l'année précédente (98 800), sur le total provisoire de 893 700 demandes déposées en 2012. La part du HCR dans le nombre de requêtes enregistrées à travers le monde est passée de 11 à 13 %.

NOUVELLES DEMANDES D'ASILE REÇUES

Pour la première fois depuis 2006, l'Afrique du Sud n'a pas été la principale destination des nouveaux demandeurs d'asile. Les États-Unis l'ont remplacée en tête de classement, avec environ 70 400 nouvelles demandes d'asile reçues au cours de l'année,⁽³¹⁾ ce qui représente une progression de 9 % par rapport à 2011 (64 400 demandes selon l'estimation revue). Cette augmentation est essentiellement le fait de demandeurs d'asile originaires d'Égypte (+101 %), du Honduras (+36 %), du Mexique (+33 %) et

du Guatemala (+13 %). Près de la moitié des requêtes d'asile présentées dans le pays émanaient de demandeurs en provenance de Chine (24 %), du Mexique (17 %) ou d'El Salvador (7 %). La violence engendrée par la criminalité organisée à caractère transnational, les agissements des gangs et les cartels de la drogue dans certains secteurs de l'Amérique centrale explique peut-être en partie pourquoi les individus originaires de cette région ont été plus nombreux à solliciter une protection internationale.

TABLEAU 2 | Nouvelles demandes et appels reçus | 2010-2012

	2010	2011	2012**
État*	747 300	734 100	755 100
HCR	96 800	98 800	115 800
Conjointement***	6 200	3 1700	22 800
Total	850 300	864 600	893 700
% HCR seulement	11%	11%	13%

* Dont estimations revues.

** Provisoire.

*** Activités de détermination du statut de réfugié menées conjointement par le HCR et le gouvernement.

27 Certains pays européens n'ayant pas encore publié toutes leurs statistiques en matière d'asile à la date de rédaction de ce rapport, ce chiffre sera probablement revu au cours de l'année.

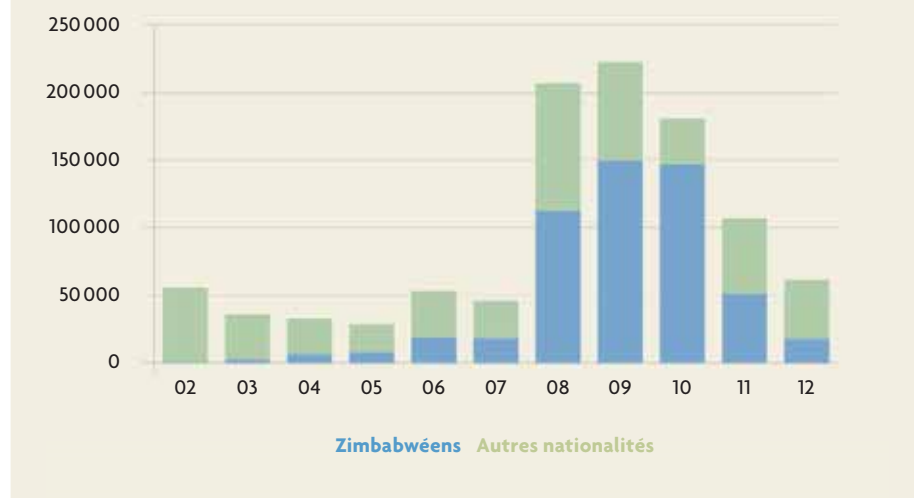
28 Pour une analyse détaillée des tendances de l'asile dans les pays industrialisés, voir *Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés, 2012*, HCR Genève, mars 2013, consultable à l'adresse : <http://www.unhcr.org/5149b81e9.html>.

29 Les données relatives à certains pays comprennent un nombre non négligeable de demandes renouvelées, le demandeur ayant déjà soumis au moins une demande dans le pays concerné ou dans un autre pays.

30 Les informations statistiques sur les résultats des demandes d'asile en appel ou en réexamen sont sous-notifiées, notamment dans les pays développés où, souvent, ce type de données n'est pas collecté par les États ou n'est pas publié séparément.

31 Nombre estimatif d'individus, basé sur le nombre de nouveaux cas (43 050) multiplié par 1,1 pour refléter le nombre moyen d'individus par cas (source : Département de la sécurité du territoire); et nombre de nouvelles demandes d'asile « défensives » déposées auprès de l'Executive Office of Immigration Review (23 050, déclarées par les individus). Jusqu'à une date récente, le HCR appliquait un facteur d'1,4 aux données communiquées par le Département de la sécurité du territoire. Ce chiffre a été revu suite à la publication de nouvelles informations. Par conséquent, le chiffre cité dans ce rapport diffère de celui figurant dans le document *Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés, 2012*, HCR Genève, mars 2013. (<http://www.unhcr.org/5149b81e9.html>).

Fig. 11 Demandes d'asile en Afrique du Sud | 2002-2012



Pour la première fois depuis 2001, l'Allemagne a été la deuxième destination des demandeurs d'asile à l'échelle mondiale et la première en Europe, avec 64 500 nouvelles demandes d'asile reçues en 2012. Ce chiffre, en hausse de 41% par rapport à 2011 (45 700 demandes), augmentait pour la cinquième année consécutive. La Serbie (et Kosovo: S/RES/1244 (1999)) a été le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en Allemagne (10 400 demandes), suivie de l'Afghanistan (7 500 demandes), de la République arabe syrienne (6 200) et de l'Iraq (5 400 demandes). Un nombre assez considérable de demandeurs étaient vraisemblablement d'origine rom⁽³²⁾ et un cinquième de l'ensemble des requêtes déposées en Allemagne ont été soumises par des individus en provenance du Kosovo (S/RES/1244 (1999)). Le nombre de Syriens fuyant la guerre et la violence dans leur pays a plus que doublé, les demandes passant de 2 600 en 2011 à 6 200 un an plus tard.

Alors que l'Afrique du Sud avait été la principale destination des nouveaux demandeurs d'asile au cours des six années précédentes, le volume des demandes y a diminué de près de moitié par rapport à 2011. Le ministère sud-africain de l'Intérieur a fait état du dépôt de 61 500 nouvelles demandes d'asile en 2012, soit 45 400 de moins qu'en 2011 (-42%). Les niveaux de l'asile ont progressivement diminué depuis le pic de

222 300 demandes atteint en 2009 [voir Figure 11]. Entre 2008 et 2012, l'Afrique du Sud a reçu 778 600 nouvelles requêtes d'asile, les Zimbabweens étant à l'origine de plus de la moitié des demandes soumises au cours de cette période de cinq ans, ce qui représente près d'un demi-million de demandes. Comme les années précédentes, la plupart des nouvelles demandes d'asile présentées en 2012 (172 000) émanaient de Zimbabweens.

La France est arrivée en troisième position parmi les pays d'accueil des demandeurs d'asile, avec 55 100 nouvelles requêtes reçues en 2012. Ce chiffre, en hausse de 6% par rapport à 2011 (52 100 demandes), est le plus élevé enregistré depuis 2004 (58 600 demandes). Cette progression est due à l'augmentation du nombre de demandes d'asile émanant de ressortissants de la Fédération de Russie (+32%), de la République démocratique du Congo (+39%) et de l'Albanie (+45%). Le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en France a été la Fédération de Russie, avec près de 5 400 demandes, suivie de la République démocratique du Congo (5 300 demandes) et de la Serbie (et Kosovo: S/RES/1244 (1999)) (4 000 demandes).

La Suède s'est classée au cinquième rang, avec 43 900 demandes reçues en 2012, soit une augmentation de 48% par rapport à 2011 (29 600 demandes). Le nombre de requêtes n'avait jamais été aussi élevé depuis 1999, année où plus de 84 000 personnes, fuyant pour beaucoup l'ex-Yougoslavie, avaient demandé l'asile dans le pays. La hausse constatée en 2012 est essentiellement due à l'afflux de demandeurs d'asile originaires de la République arabe syrienne (7 800 demandes reçues en 2012, contre 650 en 2011).

Le nombre de Somaliens et d'Afghans sollicitant l'asile dans le pays a également augmenté (+42% et +15% respectivement). L'Afghanistan, la Somalie et la République arabe syrienne ont été les trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en Suède, représentant 41% de l'ensemble des requêtes déposées.

Parmi les principaux pays de destination des demandeurs d'asile, il convient également de citer le Royaume-Uni (27 500), la Suisse (25 900), l'Australie (25 300), le Canada (20 200)⁽³³⁾ et le Kenya (20 000).

En 2012, les bureaux du HCR ont reçu 110 700 nouvelles demandes individuelles de statut de réfugié et 5 100 demandes dans le cadre de procédures de recours ou de réexamen. C'est le bureau du HCR au Kenya qui a reçu le plus grand nombre de nouvelles requêtes (20 000), suivi des bureaux en Malaisie (19 400 nouvelles demandes), en Turquie (16 700), en Indonésie (7 200) et en Égypte (6 700). Dans tous les pays répertoriés au Tableau 3, à l'exception de l'Égypte et du Yémen, les bureaux du HCR ont constaté une augmentation des demandes individuelles. Pris ensemble, les cinq bureaux du HCR ayant reçu le plus de demandes en 2012 ont enregistré 63% des nouvelles demandes déposées au cours de l'année. En outre, 80% des activités du HCR en matière de détermination du statut de réfugié (suite à la réception de nouvelles demandes) ont été concentrées dans 10 pays.

PAR NATIONALITÉ

Pour la première fois depuis 2008, le Zimbabwe n'a pas été le principal pays d'origine des demandeurs d'asile. Les nouvelles demandes d'asile individuelles déposées auprès

TABLEAU 3

Nouvelles demandes d'asile présentées dans les 10 principaux bureaux du HCR | 2012

Kenya	20 000
Malaisie	19 400
Turquie	16 700
Indonésie	7 200
Égypte**	6 700
Libye	4 500
Pakistan	3 900
Cameroun	3 500
Somalie	3 400
Yémen	3 400

* Hors appels et réexamens.

** Demandes en appel comprises.

32 Selon l'Office fédéral allemand de l'immigration et des réfugiés (BAMF), 92% des demandeurs d'asile en provenance de Serbie (et Kosovo: S/RES/1244 (1999)) étaient d'origine rom.

33 Source: Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

TABLEAU 4 Décisions prises sur le fond | 2010-2012

	2010	2011	2012*
État	512 800	518 000	616 400
HCR	61 100	52 600	54 400
Conjointement**	5 200	6 500	18 200
Total	579 100	577 100	689 000
% HCR seulement	11%	9%	8%

* Provisoire.

** Activités de détermination du statut de réfugié menées conjointement par le HCR et le gouvernement.

du HCR ou des États émanaient en majorité de personnes originaires des pays suivants : République démocratique du Congo (52 400), Afghanistan (48 900), République arabe syrienne (31 800), Érythrée (29 700), Pakistan (28 500) et Somalie (28 300). Ces chiffres n'ont toutefois qu'une valeur indicative car le pays d'origine de certains demandeurs d'asile est inconnu ou non communiqué par les États. Comme les années précédentes, certaines nationalités ont eu tendance à se concentrer dans un nombre limité de pays. Par exemple, près de la moitié des nouveaux demandeurs d'asile congolais ont soumis leur requête au Rwanda (17 100)

ou au Burundi (8 200). De même, la moitié environ des nouvelles demandes déposées par des Érythréens ont été reçues au Soudan. Bien que des ressortissants de la République arabe syrienne aient recherché une protection dans 90 pays, six demandeurs d'asile syriens sur 10 ont sollicité le statut de réfugié à titre individuel en Suède (7 800 demandes), en Allemagne (6 200 demandes) ou en Libye (3 800 demandes). Dans le cas des demandeurs d'asile afghans, la moitié des nouvelles requêtes ont été enregistrées dans cinq pays : l'Allemagne (7 500), la Suède (4 800), la Turquie (4 400), l'Indonésie (4 100) et l'Autriche (4 000).

34 Ces décisions, qui ne portent pas sur le fond, peuvent avoir pour cause, notamment, le décès du demandeur, le fait que le demandeur ne se soit pas présenté à l'entretien, le retrait de la demande, l'abandon de l'appel, ou le fait qu'un autre pays soit jugé responsable de l'examen de la demande (procédure « Dublin II »).

35 Ce chiffre est sans doute nettement plus élevé, un nombre non négligeable de décisions rendues par les États au stade de l'appel ou du réexamen de la procédure d'asile n'ayant pas encore été publié.

DÉCISIONS

Les chiffres provisoires indiquent que les États et le HCR ont rendu 689 000 décisions sur des demandes d'asile individuelles en 2012. Ces chiffres ne tiennent pas compte des affaires classées pour des raisons administratives sans qu'aucune décision ait été notifiée aux demandeurs⁽³⁴⁾ ; en 2012, au moins 205 200 affaires de cette nature ont été signalées au HCR.

Le personnel du HCR a rendu 54 400 décisions sur le fond, soit 8 % du total – une part similaire à celle de 2011 (9 %). Dans 12 pays, 18 200 décisions sur le fond ont été rendues dans le cadre de procédures conjointement assurées par le HCR et l'État. Les données relatives aux décisions individuelles sont incomplètes, certains États n'ayant pas encore publié toutes leurs statistiques officielles. Il s'ensuit que les données pour 2012 citées dans ce rapport ne sont pas totalement comparables à celles des années précédentes.

Quelque 260 700 demandeurs d'asile se sont vus reconnaître la qualité de réfugié ou accorder une forme de protection complémentaire (50 700) au cours de l'année 2012. Ce nombre comprend environ 20 400⁽³⁵⁾ per-

La détermination du statut de réfugié au titre du mandat du HCR

Dans les pays qui ne se sont pas dotés d'un régime d'asile national ou dans les États qui ne peuvent ou ne veulent pas instruire les demandes d'asile de manière équitable ou efficace, il arrive que le HCR assure la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat.

Entre 2003 et 2012, le HCR a reçu quelque 900 000 demandes d'asile individuelles, devenant ainsi le deuxième organisme d'asile au monde après le Gouvernement sud-africain. En 2003, la part du HCR dans le volume total de demandes d'asile individuelles reçues de par le monde était de 7 %. Cette proportion, qui a connu des fluctuations comprises entre 8 % et 15 % au cours des années suivantes, s'est élevée à 13 % en 2012. Entre 2003 et 2007, le Haut Commissariat a enregistré en

moyenne 80 000 demandes par an, une moyenne annuelle qui a atteint 100 000 entre 2008 et 2012. C'est en Malaisie que le nombre de demandes d'asile reçues a été le plus élevé (197 600) ; venaient ensuite le Kenya (191 100), la Turquie (95 000), l'Égypte (50 600) et la Jordanie (32 800). Les bureaux situés dans ces cinq pays ont enregistré près des deux tiers (63 %) de l'ensemble des demandes d'asile adressées au HCR au cours des dix dernières années.

Entre 2003 et 2012, le HCR a rendu 537 000 décisions sur le fond, concernant des demandes individuelles. Dans 78 % des cas, ces décisions ont donné lieu à l'octroi du statut de réfugié. Alors qu'en 2003, l'organisation s'était chargée de déterminer le statut de demandeurs individuels dans 50 pays et territoires,

ce nombre avait atteint 66 dix ans plus tard, essentiellement du fait de la prise en compte de certains États insulaires de la Caraïbe et du Pacifique dans les statistiques relatives à la détermination du statut de réfugié.

La période 2003-2012 a été marquée par une profonde évolution des modes de déplacement dans le monde, ainsi que par la complexité croissante des environnements de protection. Le Haut Commissariat a, de plus en plus, été contraint d'assurer des procédures individuelles de détermination du statut dans le cadre d'interventions d'urgence destinées à répondre à des déplacements de population dus à des conflits alors que par le passé, dans ce type d'opérations, le HCR et les Gouvernements avaient davantage recours à la reconnaissance collective

du statut de réfugié. Pour assurer des procédures individuelles de détermination du statut dans de tels contextes, il a également été nécessaire de mettre en place des mécanismes pour identifier les cas ou groupes de cas complexes, posant notamment des problèmes d'exclusion, de sécurité ou politiques, et pour statuer sur ces cas. Bien souvent, les procédures efficaces de détermination à titre individuel se sont avérées essentielles pour assurer une protection et pour préserver l'espace d'asile dans les pays d'accueil. Les opérations individuelles de détermination du statut devraient, de l'avis du HCR, continuer à figurer parmi les éléments caractéristiques des contextes de déplacement modernes et le Haut Commissariat continue à renforcer les capacités nécessaires pour répondre à ce besoin. ●

Enfants non accompagnés et séparés en quête d'asile*

Les données provisoires indiquent qu'en 2012, 21300 demandes d'asile ont été présentées dans 72 pays par des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille. C'est le nombre le plus élevé observé depuis que le HCR a entrepris de rassembler systématiquement ce type de données en 2006. Cela représente environ 4% du volume total des demandes d'asile déposées dans ces pays, un pourcentage identique à celui relevé au cours des cinq dernières années (4% chaque année). En valeur absolue, toutefois, le nombre d'enfants non accompagnés ou séparés en quête d'asile a augmenté par rapport à 2011 (17700

demandes dans 69 pays) et 2010 (15600 demandes dans 69 pays).

L'Europe a reçu 14300, soit les deux tiers, des 21300 demandes. En Europe, ce sont la Suède et l'Allemagne qui ont reçu, une fois encore, le plus grand nombre de demandes : 3600 et 2100 respectivement. L'Autriche et le Royaume-Uni ont également figuré parmi les principaux pays d'accueil (1600 et 1200 demandes d'enfants non accompagnés ou séparés, respectivement). À l'extérieur de l'Europe, le Canada a déclaré avoir enregistré 280 demandes d'enfants non accompagnés ou séparés, communiquant pour la première

fois des informations de ce type.

Le Kenya et l'Indonésie ont aussi été des pays de destination importants, recevant 3200 et 1200 demandes d'asile respectivement.

Les informations disponibles indiquent que 5400 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille ont été reconnus comme réfugiés ou ont obtenu une forme complémentaire de protection en 2012. En dépit de la hausse sensible des demandes, ce chiffre est inférieur à ceux de 2011 (5200 réponses positives), 2010 (5400) et 2009 (7700). En 2012, 67% des décisions positives ont été rendues en Europe.

Les informations disponibles sur le pays d'origine des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille confirment les tendances observées au cours des années précédentes, en ce sens que les demandes ont principalement été déposées par des enfants afghans et somaliens (7000 et 1300 demandes respectivement). Quelque 420 demandes d'asile ont été déposées par des enfants érythréens. En outre, un nombre important d'enfants originaires du Soudan du Sud ont demandé l'asile au Kenya (2100 demandes). ●

* Pour de plus amples informations, voir *l'Annuaire statistique 2011*, p. 38, HCR, Genève.

sonnes déboutées en première instance mais pour lesquelles la décision a été annulée dans le cadre d'un recours ou d'un réexamen.

En revanche, quelque 428300 demandeurs d'asile ont été déboutés sur le fond. Ce nombre inclut les décisions négatives en première instance et en appel. Il est donc possible que des demandeurs d'asile déboutés en première et en deuxième instance soient comptabilisés deux fois, selon les méthodes utilisées par les administrations pour rendre compte des décisions en matière d'octroi de l'asile.

TAUX DE RECONNAISSANCE

À l'échelle mondiale (procédures d'asile du HCR et des États confondues), le taux de reconnaissance du statut de réfugié a atteint 30% de l'ensemble des décisions rendues sur le fond en 2012, alors que le taux de reconnaissance total s'est élevé à 38%.³⁶ Ces taux, relativement stables depuis trois ans, n'ont

pour l'heure qu'une valeur indicative, certains États n'ayant pas encore communiqué les données pertinentes.

Le taux de reconnaissance total a connu des fluctuations au fil des ans. Il y a dix ans, il était inférieur à 30%. Il a progressivement augmenté pour atteindre 46,5% en 2009, retombant un peu en dessous de 40% dans les années qui ont suivi. Ce taux varie très sensiblement selon que la procédure d'asile est gérée par le HCR ou par les États. Ces dix dernières années, le taux de reconnaissance total n'est jamais descendu au-dessous de 65% dans les procédures du HCR, mais n'a jamais excédé 40% dans les procédures des États.

En 2012, parmi les principaux pays industrialisés d'accueil, où l'État est responsable des procédures de détermination du statut de réfugié, ce sont la Norvège et la Suède qui ont déclaré le taux de reconnaissance total le plus élevé en première instance en 2012 (56

et 55% respectivement). Dans les pays répertoriés au **Tableau 3** [voir **page 26**], où le HCR se charge de la détermination du statut, le taux de reconnaissance total a été supérieur à 60%, sauf dans le cas du Cameroun, où il a été de 22%.

En tenant compte à la fois des procédures du HCR et de celles des États, les demandeurs originaires de la République arabe syrienne, d'Érythrée et du Myanmar ont bénéficié du taux de reconnaissance total le plus élevé, soit 90% en première instance. Les taux de reconnaissance ont également été élevés pour les demandeurs d'asile en provenance de Somalie (85%), du Soudan (77%), de République démocratique du Congo (72%), d'Iraq (72%), de République islamique d'Iran (64%), d'Afghanistan (61%) et de Chine (57%). Parmi les 20 principaux pays d'origine des demandeurs d'asile, les taux de reconnaissance ont en revanche été faibles pour les requérants originaires du Zimbabwe (2%), de Serbie (et Kosovo: S/RES/1244 (1999)) (3%), du Nigéria (10%), de Colombie (14%) et du Pakistan (17%).

Au total, 937000 individus étaient en attente d'une décision à la fin de l'année. Ce chiffre englobe les personnes à tous les stades de la procédure d'asile. Toutefois, le nombre réel des demandes n'ayant pas fait l'objet d'une décision n'est pas connu, car beaucoup d'États ne communiquent pas cette information. ■

TABEAU 5 Taux de reconnaissance totaux | 2003-2012 (en %)

Statut de réfugié au titre de la Convention et formes complémentaires de protection

Statut déterminé par	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
États	24.8	25.2	30.3	33.6	37.7	33.6	39.3	33.2	32.7	32.8
HCR	65.7	73.1	83.3	77.0	76.7	77.7	84.9	80.4	77.8	77.6
Global*	27.3	28.7	36.1	38.5	44.5	40.3	46.5	38.5	37.5	37.8

* Dont activités de détermination du statut menées conjointement par le HCR et le gouvernement.

³⁶ En l'absence d'une méthode internationalement convenue pour calculer les taux de reconnaissance, le HCR utilise deux taux pour mesurer la proportion des demandes de statut acceptées durant l'année. Le taux de reconnaissance des réfugiés est le résultat de la division du nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention par le nombre total de décisions sur le fond (Convention, protection complémentaire, et cas rejetés). Le taux de reconnaissance total est le résultat de la division du nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention ou ayant obtenu une forme complémentaire de protection par le nombre total de décisions sur le fond (Convention, protection complémentaire et cas rejetés). Les décisions qui ne sont pas prises sur le fond sont, dans la mesure du possible, exclues des deux calculs. Pour établir des comparaisons au niveau international, le HCR utilise uniquement ces deux taux de reconnaissance et ne cite pas les taux calculés par les autorités nationales.

Apatrides

Il est essentiel d'identifier les apatrides pour remédier aux difficultés qu'ils rencontrent et pour permettre au HCR d'exercer son mandat, qui consiste à prévenir et à réduire les cas d'apatridie, et à protéger les apatrides. Il est difficile de mesurer l'ampleur du phénomène car les apatrides vivent souvent dans une situation précaire, en marge de la société. Seuls un petit nombre de pays ont mis en place des procédures pour identifier les apatrides, les enregistrer et leur délivrer des papiers.

LE COMITÉ EXÉCUTIF du HCR a invité le Haut Commissariat à entreprendre des recherches pour «favoriser une meilleure compréhension de la nature et de la portée du problème de l'apatridie». Le Comité a également encouragé les États disposant de statistiques sur les apatrides ou les personnes dépourvues de nationalité déterminée à les communiquer au HCR.⁽³⁷⁾ L'organisation a publié, à l'intention de ses bureaux extérieurs, des principes directeurs révisés sur la communication des statistiques relatives aux populations qui relèvent de son mandat dans le domaine de l'apatridie. Ces principes directeurs résultent d'efforts déployés pour clarifier la définition de l'apatride qui est formulée à l'Article premier de la Convention relative au statut des apatrides.⁽³⁸⁾ Les statistiques du HCR relatives aux personnes qui relèvent de son mandat en matière de lutte contre l'apatridie portent principalement sur des apatrides, c'est-à-dire des individus qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation. Les données communiquées par certains pays englobent également des personnes de nationalité non déterminée.

Il est possible de recueillir des statistiques sur les apatrides à l'aide de différentes méthodes, dont l'analyse des données d'état civil obtenues dans le cadre de recensements de la population et d'enquêtes démographiques ciblées.⁽³⁹⁾ Les recommandations des Nations Unies relatives aux recensements de population insistent sur la nécessité d'inclure des questions relatives à la nationalité et en particulier à l'apatridie.⁽⁴⁰⁾ Les statistiques 2012 comprennent des données issues de recensements réalisés dans dix pays, alors que les données

de recensement étaient limitées à deux pays il y a trois ans seulement. Du fait de la conclusion prochaine du Programme mondial 2010 de recensement de la population et des logements et de la diffusion progressive des résultats des recensements par les bureaux nationaux de la statistique, on peut escompter que les données s'amélioreront encore.

Seules sont présentées dans ce rapport les données relatives aux pays qui ont communiqué des estimations ou des statistiques officielles fiables sur les populations apatrides. Bien que le nombre de pays publiant des chiffres sur les apatrides ait augmenté et que la fiabilité de leurs données se soit améliorée, le HCR n'a pas été en mesure de fournir des statistiques exhaustives sur les apatrides dans tous les pays. Le Tableau 7 de l'Annexe,⁽⁴¹⁾ mentionne quelques pays (signalés par un astérisque) qui comptent selon les informations du HCR une population apatride nombreuse mais pour lesquels il n'existe pas de statistiques fiables. Les données relatives à l'apatridie en 2012 confirment la tendance observée au cours des années précédentes, à savoir l'augmentation des données chiffrées concernant les populations apatrides et

la meilleure connaissance de leur situation. Fin 2012, des statistiques sur les personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie étaient disponibles pour 72 pays, soit huit de plus qu'en 2011 [voir Figure 5]. Ce chiffre doit être mis en relation avec les 30 pays qui communiquaient des statistiques en 2004 et témoigne des efforts déployés par les bureaux du HCR pour rassembler des données de meilleure qualité sur l'apatridie. Pour 2012, les bureaux du HCR ont fait état de 3,34 millions d'apatrides, un chiffre comparable à celui de 2011 (3,47 millions). ■

37 HCR, *Conclusion sur l'identification, la prévention et la réduction des cas d'apatridie ainsi que la protection des apatrides*, 6 octobre 2006, No. 106 (LVII) - 2006, consultable à l'adresse : <http://www.refworld.org/docid/453497302.html>

38 HCR, *Principes directeurs relatifs à l'apatridie No. 1: Définition du terme «apatride» inscrite à l'Article 1(1) de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides*, 20 février 2012, HCR/GS/12/01, consultable à l'adresse : <http://www.refworld.org/docid/4f4371b82.html>

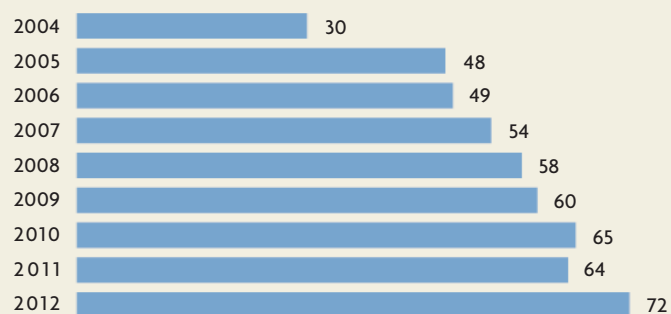
39 HCR (2012), *The State of the World's Refugees: In Search of Solidarity*, Oxford University Press, Oxford, 108-109; synthèse en français sous le titre *Les réfugiés dans le monde: en quête de solidarité*.

40 Nations Unies (2008), *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*, New York, consultable à l'adresse : http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_67Rev2e.pdf

41 Voir <http://www.unhcr.org/statistics/12-WRD-table-7.xl>

Fig. 12

Nombre de pays communiquant des statistiques sur les apatrides | 2004-2012



VIII

Autres groupes de personnes relevant de la compétence du HCR

LE HCR MÈNE ÉGALEMENT des activités de protection ou d'assistance auprès de personnes dont il considère qu'elles relèvent de sa compétence mais qui n'appartiennent à aucune des catégories de population mentionnées plus haut. Ces activités sont motivées par des considérations humanitaires ou d'autres raisons spécifiques, et s'adressent notamment aux anciens réfugiés désireux de s'intégrer sur place ou aux demandeurs d'asile déboutés par les États, mais dont le HCR estime qu'ils ont besoin d'une protection internationale. À la fin de l'année, 1,3 million de personnes entraient dans cette catégorie de population, composée aux deux tiers d'Afghans. Il s'agissait d'anciens réfugiés rentrés en Afghanistan avant 2012 mais qui n'avaient pu se réinsérer du fait de la situation économique difficile, de l'absence de mesures globales d'aide à la réintégration et des mauvaises conditions de sécurité. Bon nombre de ces personnes ont donc continué de bénéficier de l'aide du HCR en 2012. ■



HCR / J. TANNER



Kadir sert une galette de pain farcie aux épinards et aux oignons, encore chaude, à un client. Ce jeune Afghan de 13 ans, précédemment exilé en République islamique d'Iran, a été confronté à de nombreuses épreuves depuis qu'il est rentré à Kaboul avec sa famille, notamment la perte de son père.



Un agent du HCR remet une carte d'identité à une Congolaise qui vient de s'inscrire comme réfugiée, avec sa famille, au centre de transit de Nyakabande, situé dans le district de Kisoro, au sud-ouest de l'Ouganda.

Caractéristiques démographiques et relatives au lieu de résidence

La collecte d'informations démographiques exhaustives sur les populations déracinées constitue toujours un enjeu essentiel pour le HCR et les autres acteurs humanitaires.

LES DONNÉES RELATIVES aux populations sont plus aisément disponibles lorsque le HCR joue un rôle opérationnel dans la collecte que dans les cas où il appartient exclusivement à l'État de rassembler et de publier les informations démographiques. Ceci vaut en particulier pour les pays industrialisés qui communiquent peu

de données démographiques – lorsqu'ils en communiquent – ce qui empêche d'avoir une vision globale du profil démographique des populations représentées dans ce rapport. Dans toute la mesure du possible, le HCR ventile les données démographiques en fonction du sexe et de l'âge. La collecte systématique et la communication régulière de ces statistiques,

essentielles pour la conception et la mise en œuvre d'une réponse humanitaire efficace, sont des priorités pour l'organisation. Outre les informations démographiques, les données relatives aux lieux de résidence sont cruciales pour déterminer les besoins des populations, planifier les interventions adéquates et repérer les lacunes dans la protection juridique et physique.

Caractéristiques démographiques

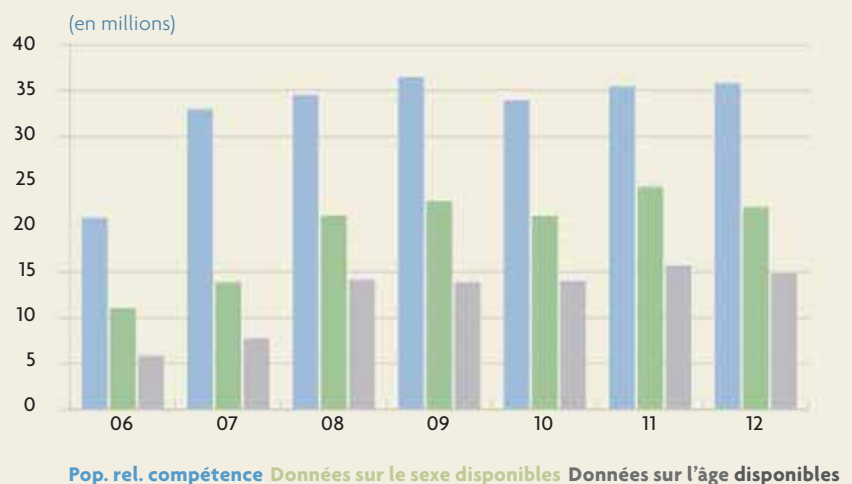
En 2012, quelque 165 pays ou territoires ont communiqué des données démographiques partiellement ou totalement ventilées par sexe et par âge. Des profils démographiques sont aujourd'hui disponibles pour 22,2 millions de personnes relevant de la compétence du HCR (62%). L'observation des données antérieures montre que la couverture s'est améliorée au fil du temps. C'est en 2011 que la disponibilité des données ventilées a été la plus élevée : à cette date, des informations ventilées en fonction du sexe étaient disponibles pour 69 % des personnes relevant de la compétence du HCR. Cette proportion est retombée à 62 % en 2012, puisque de nouvelles situations d'urgence se sont produites et qu'il a été plus difficile, dans un premier temps, d'obtenir des informations démographiques fiables.

Les réfugiés sont mieux couverts par les statistiques que les autres groupes relevant de la compétence du HCR : en 2012, on disposait de données ventilées

en fonction du sexe pour 75 % de la population réfugiée dans le monde, alors que ce pourcentage n'était que de 27 % pour les apatrides. La disponibilité de don-

nées était également assez élevée pour les déplacés internes (61%), les réfugiés rapatriés (65%), les demandeurs d'asile (58 %) et les autres personnes relevant de

Fig. 12 **Caractéristiques démographiques disponibles sur la population relevant de la compétence du HCR | 2006-2012**



la compétence du HCR (93 %) ; en revanche, elle était faible pour les déplacés internes de retour chez eux (34 %).

Selon les données disponibles, près de la moitié (49 %) des personnes relevant de la compétence du HCR sont de sexe féminin, une valeur qui n'a pas changé depuis 2006. Les femmes et les jeunes filles représentaient 48 % de la population réfugiée en 2012. La proportion de femmes réfugiées était la plus faible en Europe (44 %) et dans la région de l'Afrique australe (46 %). Dans le reste de l'Afrique subsaharienne, 51 à 52 % des réfugiés étaient de sexe féminin. Dans les autres régions, la proportion de réfugiées était de l'ordre de 46 à 47 %.

Dans la plupart des pays industrialisés, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à demander l'asile. En 2012, la proportion de demandeuses d'asile était d'environ 30 % ou inférieure en Belgique (27 %), en Bulgarie (12 %), au Danemark (31 %), en Finlande (30 %), en Hongrie (19 %), en Italie (15 %), en Norvège (33 %), en République tchèque (29 %) et en Suisse (29 %). En Allemagne, en France et en Suède, les trois principaux pays de destination en Europe en 2012, cette proportion était comprise entre 37 et 39 %. Bien que la représentation hommes-femmes soit plus équilibrée lorsque les demandeurs d'asile ont été reconnus et peuvent prétendre au regroupement familial, la parité complète n'est pas atteinte, comme l'indiquent les registres des réfugiés en Allemagne (43 %), en Belgique (42 %), en France (42 %) et en Suisse (44 %).

Des informations ventilées en fonction de l'âge étaient disponibles pour 14,9 (soit 41 %) des 35,8 millions de personnes relevant

TABLEAU 6 Caractéristiques démographiques des réfugiés | 2003-2012 (% de la population totale)

Année	Femmes	<18 ans	18-59	>60 ans
2003	48%	49%	46%	5%
2004	48%	50%	45%	5%
2005	48%	46%	49%	5%
2006	47%	47%	49%	4%
2007	47%	46%	49%	5%
2008	48%	44%	51%	5%
2009	47%	41%	54%	5%
2010	47%	44%	51%	5%
2011	48%	46%	49%	5%
2012	48%	46%	49%	5%

Ces pourcentages sont calculés en fonction des données disponibles. Il ne s'appliquent donc pas aux pays qui, comme les pays industrialisés, ne communiquent pas d'informations démographiques.

de la compétence du HCR. La couverture statistique était plus élevée dans le cas des réfugiés (65 %) et des autres personnes relevant de la compétence du HCR (87 %) que dans celui des apatrides (25 %) et des déplacés internes (27 %). En moyenne, 50 % des personnes relevant de la compétence du HCR étaient des enfants de moins de 18 ans, dont 13 % d'enfants âgés de moins de cinq ans. La population était composée à 48 % environ d'adultes âgés de 18 à 59 ans et à 5 % de personnes de 60 ans et plus.

Les enfants formaient 46 % des populations de réfugiés et de personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés en 2012. Cette proportion a varié au cours de la dernière décennie, avec un creux de 41 % en 2009 et un pic de 50 % en 2004 [voir Tableau 6]. Le rapatriement de millions d'Afghans réfugiés au Pakistan et en

République islamique d'Iran a eu une forte incidence sur les chiffres globaux, car la population rapatriée était composée pour plus de la moitié d'enfants de moins de 18 ans. Certaines années, la proportion d'enfants rapatriés a été supérieure à 60 %. Lors des récents exodes en provenance du Mali, de la République arabe syrienne, de la République démocratique du Congo et de Somalie, la proportion d'enfants a été estimée à environ 55 %. Le pourcentage d'enfants réfugiés dans le monde, même s'il n'est pas totalement définitif, a augmenté, passant de 41 % en 2009 au niveau actuel de 46 %.

Les informations ventilées par âge sont particulièrement limitées dans le cas des pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Par conséquent, les chiffres ne sont pas pleinement représentatifs de l'ensemble de la population relevant de la responsabilité du HCR.

LIEUX DE RÉSIDENCE

En 2012, afin d'améliorer la connaissance globale des environnements dans lesquels les personnes relevant de la compétence de l'organisation vivent, il a été demandé aux bureaux du HCR d'indiquer si les bénéficiaires résidaient en zone urbaine, en zone rurale ou dans un lieu inconnu/hétérogène. Les bureaux ont également été priés de préciser les types d'hébergement utilisés, ventilés selon les catégories suivantes : camp aménagé/géré, camp installé par les bénéficiaires, centre collectif, camp de transit ou d'accueil, logement individuel (privé) ou type indéfini lorsque les données n'étaient pas claires.⁽⁴²⁾ Les bureaux ont déclaré le type

Le plus grand camp de réfugiés du monde a 20 ans

L'année 2012 a coïncidé avec le 20^e anniversaire du plus grand camp de réfugiés du monde, situé à Dadaab, dans le nord-est du Kenya. Le HCR, qui gère le complexe de Dadaab, a ouvert les premiers camps sur le site entre octobre 1991 et juin 1992, afin d'accueillir les réfugiés fuyant la guerre civile qui faisait rage en Somalie — un conflit qui a abouti à la chute de Mogadiscio et au renversement du gouvernement central en 1991.

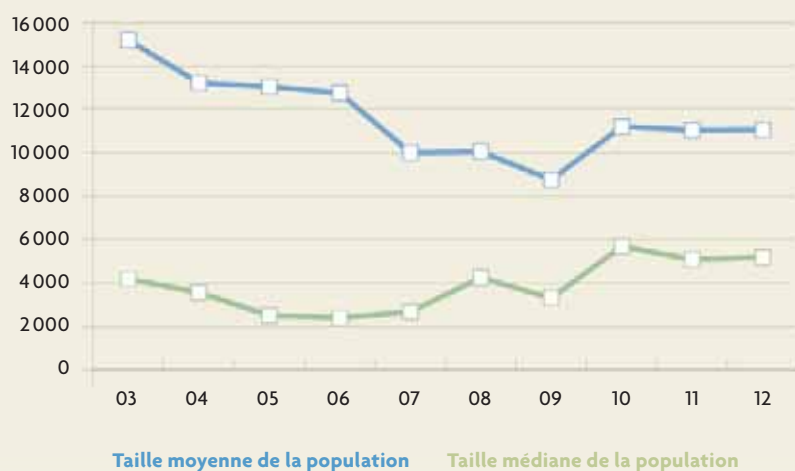
Les camps de Dadaab, désormais au nombre de cinq, étaient à l'origine destinés à héberger 90 000 personnes. Aujourd'hui, ils accueillent plus d'un demi-million de réfugiés et de demandeurs

d'asile, dont une dizaine de milliers de réfugiés de la troisième génération, nés à Dadaab.

Si le complexe de Dadaab a pu offrir un refuge à un si grand nombre de gens pendant de si nombreuses années, c'est grâce à la générosité et aux efforts considérables du Gouvernement et du peuple kényan. Le HCR, de concert avec les autorités kényanes et des organisations humanitaires, a offert une protection, un hébergement et une aide humanitaire, souvent dans des circonstances difficiles et complexes. Le surpeuplement chronique, les risques d'épidémie et les inondations saisonnières figurent parmi les plus grands défis. ●

⁴² Pour la définition de chaque catégorie, voir : <http://goo.gl/4oKn8>

Fig. 14 **Caractéristiques des camps de réfugiés | 2003-2012**



d'hébergement pour plus de 1 300 lieux distincts, couvrant 20,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR.⁽⁴³⁾ La population couverte n'avait jamais été aussi élevée depuis des années et ce résultat s'explique par les efforts déployés pour recueillir des données sur les lieux de résidence de manière plus structurée et plus harmonisée, parmi les acteurs internationaux opérant dans le contexte humanitaire.

Comme pour les données démographiques, davantage d'informations étaient disponibles sur le lieu de résidence des réfugiés que sur celui des autres catégories de population. Les données disponibles pour 20,5 millions de personnes ont révélé que les déplacés internes, les déplacés de retour et les réfugiés rapatriés résidaient davantage en zone rurale qu'en milieu urbain. À l'inverse, les réfugiés et les demandeurs

d'asile vivaient plus souvent en ville (54 % des réfugiés).

L'analyse dans le temps des données relatives aux camps de réfugiés fait apparaître des évolutions intéressantes. La taille moyenne de la population des camps de réfugiés, supérieure à 15 000 personnes en 2003, a atteint son niveau le plus bas en 2009, avec 8 800 personnes. Suite à l'afflux de nouveaux arrivants dans les camps d'Éthiopie, de Jordanie, du Kenya et de Turquie, la taille moyenne de la population a augmenté pour s'établir à 11 400 personnes en 2012. L'examen de la taille médiane révèle une évolution similaire, bien que la taille de la population des camps soit nettement inférieure. La taille médiane de la population des camps, qui était de 4 200 personnes en 2003 est retombée à 2 400 personnes en 2006 pour augmenter lentement par la

suite, sans jamais excéder 6 000 personnes [voir Figure 14].⁽⁴⁴⁾

Sur les cinq plus grands camps de réfugiés au monde, les quatre premiers sont situés au Kenya et collectivement appelés « camps de Dadaab » : au total, ils accueillent environ un demi-million de réfugiés. Le camp de Nyaragusu, situé en République-Unie de Tanzanie, qui arrivait en cinquième position en 2012, abritait 68 100 réfugiés, essentiellement originaires de la République démocratique du Congo.

Le type d'hébergement était connu pour 80 % des réfugiés (8,4 millions), un pourcentage plus élevé que les années précédentes. Les bureaux du HCR ont indiqué que plus de la moitié d'entre eux (54 %) résidaient dans des logements individuels. Les réfugiés étaient beaucoup moins nombreux à vivre dans des camps installés par leurs soins (6 %) et des centres collectifs (4 %). Ces proportions étaient identiques à celles de 2011.

Les camps aménagés/gérés et les camps installés par les bénéficiaires se trouvaient principalement dans les zones rurales, alors que les hébergements individuels étaient le type de résidence prédominant dans les zones urbaines. Fin 2011, les camps aménagés/gérés étaient presque exclusivement situés en Afrique subsaharienne (60 %) ou en Asie (35 %). Cette répartition s'était légèrement modifiée en 2012, l'Afrique subsaharienne accueillant 63 % des camps, l'Asie 29 % et l'Europe 5 %. Il n'y a en principe pas de différence dans l'utilisation des types d'hébergement par les hommes et par les femmes réfugiés. En revanche, plus de la moitié des résidents des camps – aménagés/gérés ou établis par les bénéficiaires – sont des enfants réfugiés, cette proportion tombant à 39 % dans les logements individuels. ■

TABLEAU 7 **Hébergement des réfugiés | fin 2012**

Type d'hébergement	Nbre de réfugiés	Répartition	% femmes	% enfants	% milieu urbain*
Camp aménagé/géré	2 955 500	35.3%	50%	56%	0.4%
Camp installé par les réfugiés	542 300	6.5%	52%	58%	0.5%
Centre collectif	323 500	3.9%	48%	56%	18.0%
Logement individuel (privé)	4 551 900	54.3%	46%	39%	93.4%
Camp d'accueil/de transit	2 100	0.0%	53%	60%	8.3%
Sous-total	8 375 300	100%	48%	46%	53.4%
<i>Inconnu</i>	2124 900				
Total	10 500 200				

* Les pourcentages sont calculés en fonction des données disponibles pour 8,1 millions de réfugiés. Les types d'hébergement inconnus ne sont pas pris en compte dans les calculs.

43 Bien que les bureaux du HCR aient communiqué des informations sur le lieu de résidence d'un total de 29,6 millions de personnes relevant de la compétence de l'organisation, le type d'hébergement de 9,1 millions de personnes (principalement des déplacés) était imprécis ou hétérogène.

44 Le calcul étant biaisé par un petit nombre de camps fortement peuplés, la médiane est la mesure statistique privilégiée pour ce type d'analyse.



Jeunes réfugiées syriennes en classe au Liban. Cette école a organisé une deuxième série de cours en alternance l'après-midi pour accueillir les nouveaux arrivants.

Qui est inclus dans les statistiques ?

Les réfugiés sont les individus reconnus comme tels en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ; de son Protocole de 1967 ; de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en frappe ; au Statut du HCR ; les personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection⁽⁴⁵⁾ ou d'une protection temporaire⁽⁴⁶⁾. Cette catégorie comprend également les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés.⁽⁴⁷⁾

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (déplacés internes) sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcées de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, d'une situation de violence généralisée, de violations des droits de l'homme, ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi de frontières internationales.⁽⁴⁸⁾ Les statistiques du HCR concernent exclusivement les personnes déplacées par des conflits armés auxquelles l'organisation accorde une protection et/ou une assistance, ainsi que les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des personnes déplacées.⁽⁴⁹⁾

Les demandeurs d'asile sont des individus qui ont sollicité une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive. Les cas mentionnés dans ce rapport sont ceux de personnes dont la demande était en suspens à la fin de l'année 2012, indépendamment de la date à laquelle celle-ci avait été présentée.

Les apatrides sont, en droit international, des personnes qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation nationale. Autrement dit, ce sont des personnes qui ne possèdent aucune nationalité. Les statistiques du HCR font référence aux personnes qui sont considérées comme apatrides en droit international et qui relèvent de ce fait de son mandat ; cependant, les données communiquées par certains pays englobent parfois les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. L'Assemblée générale a demandé au HCR de contribuer à la prévention de l'apatridie, à la réduction des cas d'apatridie et à la protection des apatrides. En application de l'article II de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, le Haut Commissariat reçoit les demandes des personnes susceptibles de bénéficier des garanties prévues dans cette Convention et aide ces personnes, ainsi que les États concernés, à trouver des solutions.

Les réfugiés rapatriés sont d'anciens réfugiés qui ont regagné leur pays d'origine par leurs propres moyens ou dans le cadre d'une opération organisée mais qui ne s'y sont pas encore totalement réintégrés. En principe, le retour au pays ne doit avoir lieu que dans de bonnes conditions de sécurité et de dignité. Aux fins de ce rapport, seuls sont pris en compte les réfugiés rapatriés entre janvier et décembre 2012. Dans la pratique, toutefois, une assistance peut être apportée aux rapatriés pendant des périodes plus longues.

Les déplacés de retour sont les déplacés internes qui bénéficiaient des activités de protection et d'assistance du HCR et qui ont regagné leur lieu d'origine ou de résidence habituelle entre janvier et décembre 2012. Dans la pratique, toutefois, une assistance peut être apportée aux déplacés de retour pendant des périodes plus longues.

Les autres groupes ou personnes relevant de la compétence du HCR sont les groupes ou individus qui, bien qu'ils ne relèvent d'aucune des catégories ci-dessus, bénéficient des services de protection et/ou d'assistance du Haut Commissariat pour des raisons humanitaires ou d'autres raisons particulières.

⁴⁵ La protection complémentaire fait référence à la protection donnée, en vertu du droit national ou régional, dans les pays qui n'accordent pas le statut de réfugié au sens de la Convention de 1951 aux personnes ayant besoin d'une protection internationale contre des risques graves, mais auxquels l'ensemble de la population est confronté.

⁴⁶ La protection temporaire fait référence aux arrangements mis au point par les États pour assurer une protection temporaire aux personnes arrivant d'une situation de conflit ou de violence généralisée, sans pour autant engager un processus officiel ou individuel de détermination du statut. Elle est généralement utilisée dans les situations d'afflux massif.

⁴⁷ Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou de leur territoire d'origine et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été déterminé, pour des raisons pratiques ou autres.

⁴⁸ Voir : *Rapport du Représentant du Secrétaire général, M. Francis M. Deng, présenté conformément à la résolution 1997/39 de la Commission des droits de l'homme. Additif : Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*. Nations Unies, 11 février 1998.

⁴⁹ Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle, et qui sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés, mais qui n'ont pas été déclarées comme tels pour des raisons pratiques ou autres.

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2012

Pays/territoire d'asile ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes et assimilés protégés/assistés par le HCR ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	Nb. personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Afghanistan	75	16112	16187	16187	51	98 609	486 298	18 830	-	879 376	1 499 351
Afrique du Sud	65 233	-	65 233	6 831	230 442	1	-	-	-	-	295 676
Albanie	86	-	86	86	28	-	-	-	7 443	-	7 557
Algérie ¹⁰	94 133	-	94 133	90 000	1 736	7	-	-	-	-	95 876
Allemagne	589 737	-	589 737	-	85 560	-	-	-	5 683	-	680 980
Angola	23 413	-	23 413	5 078	20 336	19 724	-	-	-	-	63 473
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	550	27	577	577	99	1	-	-	70 000	-	70 677
Argentine	3 488	-	3 488	180	1 921	-	-	-	-	-	5 409
Arménie	2 854	-	2 854	2 331	383	1	-	-	35	5 500	8 773
Aruba	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6
Australie ¹¹	30 083	-	30 083	-	20 010	-	-	-	-	-	50 093
Autriche	51 730	-	51 730	-	22 429	-	-	-	542	-	74 701
Azerbaïdjan	1 468	-	1 468	1 468	135	-	600 336	-	3 585	-	605 524
Bahamas	30	7	37	37	14	-	-	-	-	1	52
Bahreïn	289	-	289	289	50	-	-	-	-	-	339
Bangladesh	30 697	200 000	230 697	50 697	3	-	-	-	-	-	230 700
Barbade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Bélarus	576	-	576	240	62	-	-	-	6 969	-	7 607
Belgique	22 024	-	22 024	-	15 036	-	-	-	3 898	-	40 958
Belize	28	-	28	-	76	-	-	-	-	-	104
Bénin	4 966	-	4 966	4 966	131	-	-	-	-	-	5 097
Bolivie (État plurinational de)	733	-	733	162	8	-	-	-	-	-	741
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	6 903	-	6 903	6 903	42	278	103 449	9 551	4 500	52 717	177 440
Botswana	2 785	-	2 785	2 785	212	-	-	-	-	443	3 440
Brésil	4 715	-	4 715	2 012	1 441	-	-	-	1	5 580	11 737
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	21 009	-	21 009
Bulgarie	2 288	-	2 288	-	1 270	-	-	-	-	-	3 558
Burkina Faso	39 306	-	39 306	39 028	686	2	-	-	-	-	39 994
Burundi	41 813	-	41 813	41 813	6 130	35 741	78 948	-	1 302	299	164 233
Cambodge	77	-	77	-	24	-	-	-	-	-	101
Cameroun	98 969	-	98 969	98 969	3 126	-	-	-	-	-	102 095
Canada	163 756	-	163 756	-	32 643	-	-	-	-	-	196 399
Chili	1 695	-	1 695	282	353	-	-	-	-	-	2 048
Chine ¹²	301 037	-	301 037	124	265	-	-	-	-	-	301 302
- Chine, RAS de Hong Kong	117	-	117	117	835	-	-	-	1	-	953
- Chine, RAS de Macao	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6
Chypre ¹³	3 631	-	3 631	-	2 636	-	-	-	-	-	6 267
Colombie	219	-	219	54	77	10	3 943 509	-	12	-	3 943 827
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	98 455	-	98 455	98 455	3 319	54	-	-	-	980	102 808
Costa Rica	12 629	7 820	20 449	16 353	634	-	-	-	-	-	21 083
Côte d'Ivoire	3 980	-	3 980	3 980	520	72 845	45 000	96 010	700 000	332	918 687
Croatie	690	34	724	724	345	98	-	-	2 886	19 970	24 023
Cuba	371	-	371	276	3	-	-	-	-	-	374
Curaçao	14	-	14	14	26	-	-	-	-	-	40
Danemark	11 402	-	11 402	-	692	-	-	-	3 623	-	15 717
Djibouti	19 139	-	19 139	19 139	3 095	-	-	-	-	-	22 234
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	109 933	-	109 933	39 933	16 952	4	-	-	60	-	126 949
El Salvador	45	-	45	27	-	-	-	-	-	-	45
Émirats arabes unis	631	-	631	631	91	-	-	-	-	-	722
Équateur	55 480	68 344	123 824	55 480	14 567	-	-	-	-	-	138 391
Érythrée	3 600	-	3 600	3 567	14	6	-	-	-	64	3 684
Espagne	4 510	-	4 510	-	2 790	-	-	-	36	-	7 336
Estonie	63	-	63	-	7	-	-	-	94 235	-	94 305
État de Palestine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique ²³	262 030	-	262 030	-	18 966	-	-	-	-	-	280 996
Éthiopie	376 393	-	376 393	376 393	844	32	-	-	-	1 490	378 759
Ex-République yougoslave de Macédoine	750	327	1 077	1 077	516	-	-	-	905	-	2 498
Fédération de Russie ¹⁹	3 178	-	3 178	3 178	844	11	-	-	178 000	9 068	191 101

.../...

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2012 (suite)

Pays/territoire d'asile ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes et assimilés protégés/assistés par le HCR ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	Nb. personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Fidji	6	-	6	6	7	-	-	-	-	-	13
Finlande	9 919	-	9 919	-	1 881	-	-	-	2 017	-	13 817
France	217 865	-	217 865	-	49 885	-	-	-	1 210	-	268 960
Gabon	1 663	-	1 663	1 663	2 380	-	-	-	-	320	4 363
Gambie	9 853	-	9 853	9 828	-	-	-	-	-	320	10 173
Géorgie	329	140	469	469	467	-	279 778	-	1 156	-	281 870
Ghana	16 016	-	16 016	16 016	2 605	1	-	-	-	-	18 622
Grèce	2 100	-	2 100	-	36 183	-	-	-	154	-	38 437
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	159	-	159	6	3	-	-	-	-	-	162
Guinée	10 371	-	10 371	10 371	532	-	-	-	-	-	10 903
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Guinée-Bissau	7 784	-	7 784	7 784	108	-	-	-	-	-	7 892
Guyana	7	-	7	7	-	-	-	-	-	-	7
Haïti	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	12
Honduras	16	-	16	-	-	-	-	-	1	-	17
Hongrie	4 054	-	4 054	-	386	-	-	-	111	-	4 551
Îles Caïmanes	3	-	3	1	-	-	-	-	-	-	3
Îles Salomon	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Îles Turques et Caïques	-	-	-	-	22	-	-	-	-	-	22
Îles Vierges britanniques	2	-	2	2	-	-	-	-	-	-	2
Inde	185 656	-	185 656	18 491	3 559	-	-	-	-	-	189 215
Indonésie	1 819	-	1 819	1 819	6 126	35	-	-	-	-	7 980
Iran (République islamique d')	868 242	-	868 242	868 242	17	6	-	-	-	-	868 265
Iraq	98 822	-	98 822	98 822	4 914	82 270	1 131 810	218 800	120 000	-	1 656 616
Irlande	6 327	-	6 327	-	5 471	-	-	-	73	-	11 871
Islande	68	-	68	-	69	-	-	-	119	-	256
Israël	104	48 401	48 505	4 726	5 699	-	-	-	14	-	54 218
Italie	64 779	-	64 779	-	14 330	-	-	-	470	-	79 579
Jamaïque	20	-	20	14	-	-	-	-	-	-	20
Japon ¹⁴	2 581	-	2 581	793	4 711	-	-	-	1 100	-	8 392
Jordanie ¹⁵	302 707	-	302 707	147 594	2 936	-	-	-	-	-	305 643
Kazakhstan	564	-	564	370	85	-	-	-	6 935	3 675	11 259
Kenya	564 933	-	564 933	564 933	41 944	-	412 000	-	20 000	-	1 038 877
Kirghizistan ¹⁶	437	4 504	4 941	724	351	-	168 600	3 400	15 473	-	192 765
Koweït	674	-	674	674	829	-	-	-	93 000	-	94 503
Lesotho	34	-	34	-	3	-	-	-	-	-	37
Lettonie	125	-	125	-	172	-	-	-	280 759	-	281 056
Liban	133 538	402	133 940	133 940	1 912	-	-	-	-	-	135 852
Libéria	65 901	8	65 909	65 909	48	29 472	-	-	-	1 606	97 035
Libye	7 065	-	7 065	7 065	6 552	1 055	59 425	177 452	-	-	251 549
Liechtenstein	102	-	102	-	17	-	-	-	5	-	124
Lituanie	871	-	871	-	76	-	-	-	4 130	-	5 077
Luxembourg	2 910	-	2 910	-	1 239	-	-	-	177	-	4 326
Madagascar	9	-	9	-	1	-	-	-	-	1	11
Malaisie	89 210	975	90 185	90 185	11 650	-	-	-	40 001	80 000	221 836
Malawi	6 544	-	6 544	6 544	10 120	-	-	-	-	-	16 664
Mali	13 928	-	13 928	13 928	240	28	227 930	-	-	-	242 126
Malte	8 248	-	8 248	-	767	-	-	-	-	-	9 015
Maroc	744	-	744	744	2 178	-	-	-	-	-	2 922
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	54 496	26 000	80 496	80 496	798	6 208	-	-	-	-	87 502
Mexique	1 520	-	1 520	206	357	-	-	-	7	-	1 884
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	37	-	37	-	-	-	-	-	-	-	37
Mongolie	4	-	4	4	9	-	-	-	220	-	233
Monténégro (le)	11 198	-	11 198	11 198	109	-	-	-	3 383	5 406	20 096
Montserrat	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Mozambique	4 398	-	4 398	2 586	8 200	-	-	-	-	-	12 598
Myanmar	-	-	-	-	-	-	430 400	-	808 075	-	1 238 475
Namibie	1 806	-	1 806	1 806	1 089	-	-	-	-	-	2 895
Nauru	-	-	-	-	379	-	-	-	-	-	379
Népal ¹⁷	56 264	-	56 264	41 264	23	-	-	-	-	447	56 734

.../...

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2012 (suite)

Pays/territoire d'asile ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes et assimilés protégés/assistés par le HCR ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	Nb. personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Nicaragua	129	-	129	86	10	-	-	-	1	-	140
Niger	50 510	-	50 510	50 510	108	-	-	-	-	-	50 618
Nigéria	3 154	-	3 154	3 154	1 042	-	-	-	-	-	4 196
Norvège	42 822	-	42 822	-	9 354	-	-	-	2 313	-	54 489
Nouvelle-Zélande	1 517	-	1 517	-	276	-	-	-	-	-	1 793
Oman	138	-	138	138	20	-	-	-	-	-	158
Ouganda	197 877	-	197 877	197 877	28 072	20	-	-	-	-	225 969
Ouzbékistan	176	-	176	176	-	-	-	-	-	-	176
Pakistan	1 638 456	-	1 638 456	1 638 456	3 284	2	757 996	56 181	-	-	2 455 919
Palaos	1	-	1	1	2	-	-	-	-	-	3
Panama	2 429	15 000	17 429	4 434	365	-	-	-	2	-	17 796
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 802	4 581	9 383	2 565	155	-	-	-	-	-	9 538
Paraguay	133	-	133	23	10	-	-	-	-	-	143
Pays-Bas ¹⁸	74 598	-	74 598	-	10 420	-	-	-	2 005	-	87 023
Pérou	1 122	-	1 122	123	956	1	-	-	-	-	2 079
Philippines	141	-	141	18	32	-	1 159	336 215	6 015	68	343 630
Pologne	15 911	-	15 911	-	2 390	-	-	-	10 825	-	29 126
Portugal	483	-	483	-	197	-	-	-	553	-	1 233
Qatar	80	-	80	80	57	-	-	-	1 200	-	1 337
République arabe syrienne ²²	476 506	-	476 506	67 815	2 222	68 573	2 016 500	-	221 000	-	2 784 801
République centrafricaine	14 014	-	14 014	14 014	2 604	2 315	51 679	35 433	-	-	106 045
République de Corée	487	-	487	115	1 548	-	-	-	179	-	2 214
République de Moldova	185	-	185	185	75	-	-	-	1 998	-	2 258
République démocratique du Congo	65 109	-	65 109	21 595	1 825	71 924	2 669 069	304 596	-	71 815	3 184 338
République démocratique populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République dominicaine	758	-	758	260	767	-	-	-	-	-	1 525
République tchèque	2 805	-	2 805	-	574	2	-	-	1 502	-	4 883
République-Unie de Tanzanie	101 021	-	101 021	78 794	522	44	-	-	-	162 256	263 843
Roumanie	1 262	-	1 262	132	35	-	-	-	248	-	1 545
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	149 765	-	149 765	-	18 916	-	-	-	205	-	168 886
Rwanda	58 212	-	58 212	58 212	1 477	11 249	-	-	-	89	71 027
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Saint-Martin (partie néerlandaise)	3	-	3	3	4	-	-	-	-	-	7
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	2	-	2	2	1	-	-	-	-	-	3
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	14 237	-	14 237	14 237	2 333	-	-	-	-	-	16 570
Serbie (la) (et Kosovo: S/RES/1244 (1999))	66 370	-	66 370	9 443	332	193	227 821	798	8 500	723	304 737
Sierra Leone	4 204	-	4 204	4 188	67	-	-	-	-	-	4 271
Singapour	3	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3
Slovaquie	662	-	662	-	194	-	-	-	1 523	69	2 448
Slovénie	176	-	176	-	100	-	-	-	4	-	280
Somalie	2 264	45	2 309	2 309	8 465	48	1 132 963	10 188	-	51	1 154 024
Soudan du Sud ²⁰	202 581	-	202 581	202 581	35	2 238	345 670	-	-	-	550 524
Soudan ²¹	126 218	25 976	152 194	96 367	7 683	19 485	1 873 300	91 554	-	3 381	2 147 597
Sri Lanka	110	-	110	110	263	1 480	93 482	44 610	-	-	139 945
Suède	92 872	-	92 872	-	18 014	-	-	-	9 596	-	120 482
Suisse	50 747	-	50 747	-	21 709	-	-	-	69	-	72 525
Suriname	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Swaziland	505	-	505	164	422	-	-	-	-	-	927
Tadjikistan	2 248	-	2 248	2 155	2 139	-	-	-	2 300	-	6 687
Tchad	373 695	-	373 695	349 782	181	1 726	90 000	35 000	-	-	500 602
Thaïlande	84 479	-	84 479	84 479	14 580	-	-	-	506 197	-	605 256
Timor-Leste	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Togo	23 540	-	23 540	13 643	405	91	-	-	-	-	24 036
Tonga	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Trinité-et-Tobago	18	-	18	18	7	-	-	-	-	-	25
Tunisie	1 435	-	1 435	1 376	340	1	-	-	-	1	1 777
Turkménistan	46	-	46	46	-	-	-	-	8 947	-	8 993
Turquie	267 063	-	267 063	267 063	14 051	-	-	-	780	306	282 200

TABLEAU 1

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2012 (suite)

Pays/territoire d'asile ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes et assimilés protégés/assistés par le HCR ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	Nb. personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Ukraine	2 807	-	2 807	493	5 082	-	-	-	35 000	-	42 889
Uruguay	181	-	181	83	39	-	-	-	-	-	220
Vanuatu	2	-	2	2	-	-	-	-	-	-	2
Venezuela (République bolivarienne du)	3 644	200 000	203 644	23 637	916	-	-	-	-	-	204 560
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	-	11 500	-	11 500
Yémen	237 182	-	237 182	237 182	6 483	-	385 320	106 868	-	-	735 853
Zambie	25 653	-	25 653	22 792	1 193	2	-	-	-	23 550	50 398
Zimbabwe	4 356	-	4 356	4 356	436	21	57 926	-	-	22	62 761
Divers	-	-	-	-	-	26	-	-	-	-	26
Total	9 881 538	618 703	10 500 241	6 674 950	936 740	525 941	17 670 368	1545 486	3 335 777	1329 927	35 844 480

Bureaux - HCR											
Afrique centrale - Grands lacs	479 256	-	479 256	413 515	21 383	121 328	2 799 696	340 029	1 302	235 759	3 998 753
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1 866 700	26 021	1 892 721	1 812 948	90 333	23 555	3 853 933	136 742	20 000	4 986	6 022 270
Afrique du Sud	134 736	-	134 736	52 942	272 454	19 748	57 926	-	-	24 016	508 880
Afrique de l'Ouest	267 750	8	267 758	257 542	8 825	102 439	272 930	96 010	700 000	2 258	1 450 220
Asie et Pacifique	3 299 340	226 172	3 525 512	2 817 149	70 394	100 132	1 937 935	459 236	1 427 952	963 566	8 484 727
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 519 027	74 830	1 593 857	912 082	53 868	158 119	3 593 055	503 120	505 274	1	6 407 294
Europe	1 799 350	501	1 799 851	304 990	345 270	583	1 211 384	10 349	681 225	93 759	4 142 421
Amériques	515 379	291 171	806 550	103 782	74 213	11	3 943 509	-	24	5 582	4 829 889
Divers/inconnu	-	-	-	-	-	26	-	-	-	-	26
Total	9 881 538	618 703	10 500 241	6 674 950	936 740	525 941	17 670 368	1545 486	3 335 777	1329 927	35 844 480

Région											
Afrique	3 016 248	52 029	3 068 277	2 756 561	421 551	274 345	7 043 910	750 233	721 362	267 020	12 546 698
Asie	4 789 492	270 561	5 060 053	3 778 371	92 546	250 977	6 351 679	784 904	1 938 722	969 372	15 448 253
Europe	1 524 005	361	1 524 366	33 659	327 598	582	331 270	10 349	675 669	87 953	2 957 787
Amérique latine et Caraïbes	89 593	291 171	380 764	103 782	22 604	11	3 943 509	-	24	5 582	4 352 494
Amérique du Nord	425 786	-	425 786	-	51 609	-	-	-	-	-	477 395
Océanie	36 414	4 581	40 995	2 577	20 832	-	-	-	-	-	61 827
Divers	-	-	-	-	-	26	-	-	-	-	26
Total	9 881 538	618 703	10 500 241	6 674 950	936 740	525 941	17 670 368	1545 486	3 335 777	1329 927	35 844 480

Voir notes page 4.

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par origine | fin 2012

Origine ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes et assimilés protégés/ assistés par le HCR ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	Nb. personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Afghanistan	2585605	-	2585605	2483452	51834	98609	486298	18830	-	880468	4121644
Afrique du Sud	420	-	420	6	240	1	-	-	-	-	661
Albanie	12573	-	12573	6	3420	-	-	-	-	783	16776
Algérie	5702	4	5706	89	2359	7	-	-	-	-	8072
Allemagne	182	-	182	2	25	-	-	-	-	-	207
Andorre	7	-	7	-	-	-	-	-	-	-	7
Angola	20182	-	20182	1448	1164	19724	-	-	-	96398	137468
Antigua-et-Barbuda	45	-	45	-	34	-	-	-	-	-	79
Arabie saoudite	816	1	817	20	149	1	-	-	-	-	967
Argentine	447	-	447	13	49	-	-	-	-	-	496
Arménie	16056	1	16057	78	2784	1	-	-	-	-	18842
Aruba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Australie	48	-	48	-	9	-	-	-	-	-	57
Autriche	12	-	12	-	6	-	-	-	-	-	18
Azerbaïdjan	15914	-	15914	1797	2113	-	600336	-	-	-	618363
Bahamas	196	-	196	-	37	-	-	-	-	-	233
Bahrein	297	-	297	2	78	-	-	-	-	-	375
Bangladesh	10156	5	10161	86	7040	-	-	-	-	-	17201
Barbade	55	-	55	-	59	-	-	-	-	-	114
Bélarus	6194	-	6194	21	946	-	-	-	-	-	7140
Belgique	93	-	93	-	16	-	-	-	-	-	109
Belize	39	-	39	-	8	-	-	-	-	-	47
Bénin	457	-	457	12	427	-	-	-	-	-	884
Bermudes	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4
Bhoutan	41589	-	41589	40989	103	-	-	-	-	-	41692
Bolivie (État plurinational de)	618	-	618	24	156	-	-	-	-	-	774
Bosnie-Herzégovine	51884	55	51939	4779	2667	278	103449	9551	-	54792	222676
Botswana	126	-	126	-	128	-	-	-	-	-	254
Brésil	1076	-	1076	4	251	-	-	-	-	-	1327
Brunéi Darussalam	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Bulgarie	2147	-	2147	14	142	-	-	-	-	-	2289
Burkina Faso	1454	4	1458	13	511	2	-	-	-	-	1971
Burundi	73645	-	73645	40078	12742	35741	78948	-	-	162555	363631
Cambodge	13993	31	14024	180	210	-	-	-	-	-	14234
Cameroun	13410	-	13410	977	3137	-	-	-	-	-	16547
Canada	119	4	123	5	10	-	-	-	-	-	133
Cap-Vert	26	-	26	1	13	-	-	-	-	-	39
Chili	1152	-	1152	6	66	-	-	-	-	-	1218
Chine	193337	-	193337	319	14718	-	-	-	-	-	208055
- Chine, RAS de Hong Kong	19	-	19	-	67	-	-	-	-	-	86
- Chine, RAS de Macao	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2
Chypre ¹⁰	11	-	11	4	3	-	-	-	-	-	14
Colombie	111778	282344	394122	93027	18850	10	3943509	-	-	-	4356491
Comores	454	-	454	2	44	-	-	-	-	-	498
Congo	12193	-	12193	1920	2241	54	-	-	-	640	15128
Costa Rica	325	-	325	4	27	-	-	-	-	-	352
Côte d'Ivoire	100686	3	100689	89632	11170	72845	45000	96010	-	333	326047
Croatie	62613	-	62613	14549	1291	98	-	-	-	20615	84617
Cuba	6723	1007	7730	1449	865	-	-	-	-	2	8597
Danemark	9	-	9	-	1	-	-	-	-	-	10
Djibouti	640	-	640	81	312	-	-	-	-	-	952
Dominique	54	-	54	-	12	-	-	-	-	-	66
Égypte	9976	4	9980	156	3954	4	-	-	-	-	13938
El Salvador	8170	-	8170	521	1635	-	-	-	-	-	9805
Émirats arabes unis	584	-	584	3	24	-	-	-	-	-	608
Équateur	844	-	844	14	511	-	-	-	-	-	1355
Érythrée	247795	37347	285142	157422	20511	6	-	-	-	64	305723
Espagne	52	-	52	4	89	-	-	-	-	-	141
Estonie	456	-	456	2	29	-	-	-	-	-	485
États-Unis d'Amérique ¹⁶	4453	3	4456	17	432	-	-	-	-	-	4888
Éthiopie	74940	29	74969	41258	38719	32	-	-	-	4760	118480
Ex-République yougoslave de Macédoine	7591	-	7591	5	4515	-	-	-	-	45	12151
Fédération de Russie	110699	2	110701	1269	15022	11	-	-	-	10557	136291

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par origine | fin 2012 (suite)

Origine ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes et assimilés protégés/ assistés par le HCR ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	Nb. personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Fidji	1317	-	1317	2	268	-	-	-	-	-	1585
Finlande	7	-	7	-	6	-	-	-	-	-	13
France	100	-	100	-	49	-	-	-	-	-	149
Gabon	183	-	183	3	66	-	-	-	-	-	249
Gambie	3076	-	3076	15	1746	-	-	-	-	-	4822
Géorgie	9290	-	9290	1483	4515	-	279 778	-	-	-	293 583
Ghana	24297	2	24299	7583	2804	1	-	-	-	-	27104
Gibraltar	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Grèce	51	-	51	-	125	-	-	-	-	-	176
Grenade	316	-	316	-	48	-	-	-	-	-	364
Guatemala	6386	-	6386	74	1332	-	-	-	-	-	7718
Guinée	14206	-	14206	181	9514	-	-	-	-	-	23720
Guinée équatoriale	228	-	228	28	85	1	-	-	-	-	314
Guinée-Bissau	1182	-	1182	11	904	-	-	-	-	-	2086
Guyana	801	-	801	-	77	-	-	-	-	-	878
Guyane française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïti	38 567	-	38 567	418	2773	-	-	-	-	5 580	46 920
Honduras	2 613	-	2 613	77	810	-	-	-	-	-	3 423
Hongrie	1 089	-	1 089	2	3 734	-	-	-	-	-	4 823
Îles Caïmanes	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Îles Cook	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Îles Marshall	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Îles Salomon	61	-	61	1	5	-	-	-	-	-	66
Îles Turques et Caïques	14	-	14	-	9	-	-	-	-	-	23
Îles Vierges américaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	14 258	-	14 258	16	5 127	-	-	-	-	446	19 831
Indonésie	10 054	5 472	15 526	3 452	503	35	-	-	-	-	16 064
Iran (République islamique d')	75 613	2	75 615	12 177	23 719	6	-	-	-	-	99 340
Iraq ¹¹	746 424	16	746 440	165 921	23 920	82 270	1 131 810	218 800	-	-	2 203 240
Irlande	9	-	9	-	17	-	-	-	-	-	26
Islande	3	-	3	-	1	-	-	-	-	-	4
Israël	1 341	-	1 341	16	414	-	-	-	-	-	1 755
Italie	66	-	66	-	64	-	-	-	-	-	130
Jamaïque	1 379	-	1 379	8	505	-	-	-	-	-	1 884
Japon	173	-	173	-	41	-	-	-	-	-	214
Jordanie	2 360	10	2 370	110	600	-	-	-	-	-	2 970
Kazakhstan	3 582	-	3 582	10	824	-	-	-	-	-	4 406
Kenya	8 948	-	8 948	4 049	1 454	-	412 000	-	-	-	422 402
Kirghizistan ¹²	3 489	-	3 489	278	1 088	-	168 600	3 400	-	-	176 577
Kiribati	33	-	33	-	10	-	-	-	-	-	43
Koweït	1 213	-	1 213	56	136	-	-	-	-	-	1 349
Lesotho	13	-	13	-	173	-	-	-	-	-	186
Lettonie	662	-	662	2	103	-	-	-	-	-	765
Liban	15 112	-	15 112	68	1 885	-	-	-	-	-	16 997
Libéria	23 453	27	23 480	17 674	2 003	29 472	-	-	-	-	54 955
Libye	5 250	2	5 252	38	1 856	1 055	59 425	177 452	-	-	245 040
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	491	-	491	2	87	-	-	-	-	-	578
Luxembourg	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Madagascar	300	1	301	1	33	-	-	-	-	1	335
Malaisie	530	-	530	-	174	-	-	-	-	-	704
Malawi	277	-	277	4	3 604	-	-	-	-	-	3 881
Maldives	24	-	24	-	32	-	-	-	-	-	56
Mali	149 942	1	149 943	143 202	1 838	28	227 930	-	-	-	379 739
Malte	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Maroc	2 405	2	2 407	30	1 743	-	-	-	-	-	4 150
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maurice	62	-	62	-	118	-	-	-	-	-	180
Mauritanie	33 774	-	33 774	26 236	3 040	6 208	-	-	-	-	43 022
Mexique	8 435	-	8 435	12	3 603	-	-	-	-	-	12 038
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Mongolie	2 121	-	2 121	-	832	-	-	-	-	-	2 953
Monténégro (le)	4 054	-	4 054	3	360	-	-	-	-	3	4 417

.../...

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par origine | fin 2012 (suite)

Origine ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes et assimilés/protégés/assistés par le HCR ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	Nb. personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	160	-	160	11	401	-	-	-	-	-	561
Myanmar	215 312	200 031	415 343	227 197	25 621	-	430 400	-	-	-	871 364
Namibie	1 098	-	1 098	999	583	-	-	-	-	-	1 681
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Népal	7 569	2	7 571	37	2 498	-	-	-	-	-	10 069
Nicaragua	1 531	-	1 531	814	113	-	-	-	-	-	1 644
Niger	842	-	842	11	364	-	-	-	-	-	1 206
Nigéria	18 020	1	18 021	3 452	11 854	-	-	-	-	-	29 875
Nioué	10	-	10	-	-	-	-	-	-	-	10
Norvège	8	-	8	-	6	-	-	-	-	-	14
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	20	-	20	-	9	-	-	-	-	-	29
Oman	65	-	65	1	5	-	-	-	-	-	70
Ouganda	5 572	-	5 572	1 081	2 585	20	-	-	-	-	8 177
Ouzbékistan	7 099	4 505	11 604	653	1 340	-	-	-	-	-	12 944
Pakistan	33 624	16 112	49 736	17 103	21 635	2	757 996	56 181	-	-	885 550
Palaos	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Palestiniens ¹³	94 804	97	94 901	15 873	2 416	-	-	-	-	-	97 317
Panama	106	-	106	20	31	-	-	-	-	-	137
Papouasie-Nouvelle-Guinée	174	-	174	-	86	-	-	-	-	-	260
Paraguay	101	-	101	4	24	-	-	-	-	-	125
Pays-Bas	67	-	67	1	34	-	-	-	-	-	101
Pérou	5 212	-	5 212	476	340	1	-	-	-	-	5 553
Philippines	966	20	986	30	377	-	1 159	336 215	-	80 000	418 737
Pitcairn	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	1 640	-	1 640	4	323	-	-	-	-	-	1 963
Polynésie française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Porto Rico	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	32	-	32	1	49	-	-	-	-	-	81
Qatar	124	-	124	-	6	-	-	-	-	-	130
République arabe syrienne	728 218	324	728 542	571 374	25 671	68 573	2 016 500	-	-	6 900	2 846 186
République centrafricaine	162 442	2 126	164 568	153 964	1 907	2 315	51 679	35 433	-	-	255 902
République de Corée	559	-	559	-	186	-	-	-	-	-	745
République de Moldova	6 149	-	6 149	16	440	-	-	-	-	-	6 589
République démocratique du Congo	509 188	208	509 396	446 665	56 965	71 924	2 669 069	304 596	-	-	3 611 950
République démocratique populaire lao	7 983	1	7 984	3	8	-	-	-	-	-	7 992
République dominicaine	289	-	289	21	369	-	-	-	-	-	658
République populaire démocratique de Corée	1 110	-	1 110	48	1 027	-	-	-	-	-	2 137
République tchèque	622	-	622	1	207	2	-	-	-	-	831
République-Unie de Tanzanie	1 128	-	1 128	80	723	44	-	-	-	-	1 895
Roumanie	2 814	1	2 815	8	616	-	-	-	-	-	3 431
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	153	-	153	1	48	-	-	-	-	-	201
Rwanda	97 471	-	97 471	43 190	10 239	11 249	-	-	-	89	119 048
Sahara occidental ¹⁸	90 452	26 000	116 452	116 268	126	-	-	-	-	-	116 578
Saint-Kitts-et-Nevis	12	-	12	-	24	-	-	-	-	-	36
Saint-Marino	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 316	-	1 316	-	489	-	-	-	-	-	1 805
Sainte-Lucie	566	-	566	-	516	-	-	-	-	-	1 082
Samoa	1	-	1	-	12	-	-	-	-	-	13
Sao Tomé-et-Principe	32	-	32	31	1	-	-	-	-	-	33
Sénégal	18 721	-	18 721	16 769	2 585	-	-	-	-	-	21 306
Serbie (la) (et Kosovo: S/RES/1244 (1999))	157 858	306	158 164	10 013	16 146	193	227 821	798	-	2 576	405 698
Seychelles	29	-	29	-	1	-	-	-	-	-	30
Sierra Leone	7 365	-	7 365	1 002	2 316	-	-	-	-	1 606	11 287
Singapour	68	-	68	-	30	-	-	-	-	-	98
Slovaquie	247	-	247	-	631	-	-	-	-	-	878
Slovénie	34	-	34	-	12	-	-	-	-	1	47
Somalie	113 614	1	113 614	1 023 580	32 978	48	1 132 963	10 188	-	38	2 312 358

.../...

TABLEAU 2

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par origine | fin 2012 (suite)

Origine ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes et assimilés protégés/ assistés par le HCR ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	Nb. personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Soudan du Sud ¹⁴	86 909	100	87 009	86 892	18 681	2 238	345 670	-	-	-	453 598
Soudan ¹⁵	558 468	10 744	569 212	528 368	21 525	19 485	1 873 300	91 554	-	-	2 575 076
Sri Lanka	132 782	10	132 792	2 676	14 008	1 480	93 482	44 610	-	-	286 372
Suède	19	1	20	7	19	-	-	-	-	-	39
Suisse	17	-	17	-	4	-	-	-	-	1	22
Suriname	15	-	15	-	19	-	-	-	-	-	34
Swaziland	65	-	65	2	157	-	-	-	-	-	222
Tadjikistan	665	-	665	53	439	-	-	-	-	-	1 104
Tchad	15 845	23 850	39 695	17 708	3 779	1 726	90 000	35 000	-	-	170 200
Thaïlande	368	12	380	17	175	-	-	-	-	-	555
Tibétains	15 068	-	15 068	2	2	-	-	-	-	1	15 071
Timor-Leste	9	-	9	-	7	-	-	-	-	-	16
Togo	15 722	1	15 723	6 076	3 028	91	-	-	-	-	18 842
Tonga	13	-	13	-	39	-	-	-	-	-	52
Trinité-et-Tobago	332	-	332	-	92	-	-	-	-	-	424
Tunisie	1 935	1	1 936	37	2 273	1	-	-	-	-	4 210
Turkménistan	723	-	723	24	129	-	-	-	-	-	852
Turquie	135 448	2	135 450	15 557	8 810	-	-	-	-	-	144 260
Tuvalu	1	-	1	-	5	-	-	-	-	-	6
Ukraine	25 283	2	25 285	36	1 180	-	-	-	-	-	26 465
Uruguay	171	-	171	7	36	-	-	-	-	-	207
Vanuatu	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Venezuela (République bolivarienne du)	8 208	-	8 208	264	505	-	-	-	-	-	8 713
Viet Nam ¹⁷	336 945	-	336 945	251	1 393	-	-	-	-	68	338 406
Yémen	2 589	1	2 590	394	1 557	-	385 320	106 868	-	-	496 335
Zambie	242	-	242	3	209	2	-	-	-	-	453
Zimbabwe	22 098	-	22 098	1 138	38 385	21	57 926	-	-	22	118 452
Apatrides	19 755	-	19 755	95	3 007	-	-	-	3 335 777	-	3 358 539
Divers/inconnu	125 927	7 865	133 792	5 550	255 545	26	-	-	-	583	389 946
Total	9 881 538	618 703	10 500 241	6 674 950	936 740	525 941	17 670 368	1 545 486	3 335 777	1 329 927	35 844 480

Bureaux - HCR											
Afrique centrale - Grands lacs	869 921	2 334	872 255	686 936	88 106	121 328	2 799 696	340 029	-	163 284	4 384 698
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	2 135 258	72 071	2 207 329	1 860 439	140 544	23 555	3 853 933	136 742	-	4 862	6 366 965
Afrique du Sud	45 528	1	45 529	3 614	45 240	19 748	57 926	-	-	96 421	264 864
Afrique de l'Ouest	379 449	39	379 488	285 634	51 077	102 439	272 930	96 010	-	1 939	903 883
Asie et Pacifique	3 717 078	226 203	3 943 281	2 789 057	175 632	100 132	1 937 935	459 236	-	960 983	7 577 199
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 743 439	26 462	1 769 901	896 692	72 212	158 119	3 593 055	503 120	-	6 900	6 103 307
Europe	632 722	370	633 092	49 661	70 656	583	1 211 384	10 349	-	89 373	2 015 437
Amériques	212 466	283 358	495 824	97 273	34 721	11	3 943 509	-	-	5 582	4 479 647
Divers/Apatrides	145 677	7 865	153 542	5 644	258 552	26	-	-	3 335 777	583	3 748 480
Total	9 881 538	618 703	10 500 241	6 674 950	936 740	525 941	17 670 368	1 545 486	3 335 777	1 329 927	35 844 480

Région											
Afrique	3 579 650	100 458	3 680 108	2 979 477	340 318	274 345	7 043 910	750 233	-	266 506	12 355 420
Asie	5 486 061	226 655	5 712 716	3 561 811	250 274	250 977	6 351 679	784 904	-	967 883	14 318 433
Europe	456 003	367	456 370	30 742	52 431	582	331 270	10 349	-	89 373	940 375
Amérique latine et Caraïbes	207 894	283 351	491 245	97 251	34 275	11	3 943 509	-	-	5 582	4 474 622
Amérique du Nord	4 572	7	4 579	22	446	-	-	-	-	-	5 025
Océanie	1 683	-	1 683	3	444	-	-	-	-	-	2 127
Divers/Apatrides	145 675	7 865	153 540	5 644	258 552	26	-	-	3 335 777	583	3 748 478
Total	9 881 538	618 703	10 500 241	6 674 950	936 740	525 941	17 670 368	1 545 486	3 335 777	1 329 927	35 844 480

Voir notes page 46.



Notes Tableau 1 :

Les données sont en général communiquées par les gouvernements, et fondées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte des données.

Un tiret (-) indique que la valeur est nulle, non disponible ou non applicable.

1 Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

2 Personnes auxquelles la qualité de réfugié a été reconnue en vertu de la Convention des Nations Unies de 1951/du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, conformément au Statut du HCR, personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection et personnes bénéficiant d'une forme de protection temporaire. À défaut de chiffres communiqués par les États, le HCR a estimé la population réfugiée dans 25 pays industrialisés sur la base de 10 années de reconnaissance individuelle du statut de réfugié.

3 Cette catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou de leur territoire d'origine et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été établi, pour des raisons pratiques ou autres.

4 Personnes dont la demande d'asile ou de statut de réfugié est en attente, à tout stade de la procédure d'asile.

5 Réfugiés ayant regagné leur lieu d'origine au cours de l'année calendaire. Source : pays d'origine et d'asile.

6 Personnes qui sont déplacées à l'intérieur de leur pays et auxquelles le HCR accorde une protection et/ou une assistance. Les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés internes sont également prises en compte. Cette catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle, et qui sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés internes, mais qui n'ont pu être déclarées comme tels pour des raisons pratiques ou autres.

7 Déplacés internes protégés/assistés par le HCR qui ont regagné leur lieu d'origine au cours de l'année calendaire.

8 Individus qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation. Cette catégorie regroupe les personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière de lutte contre l'apatridie car elles correspondent à la définition internationale de l'apatridie. Cependant, les données communiquées par certains pays englobent parfois les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Voir les notes du tableau 7 en annexe (<http://www.unhcr.org/statistics/12-WRD-table-7.xls>).

9 Individus qui n'appartiennent à aucune des autres catégories de population mais auprès desquels le HCR mène des activités de protection et d'assistance, pour des raisons humanitaires ou autres.

Notes Tableau 2 :

Les données sont en général communiquées par les gouvernements, et fondées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte des données.

Un tiret (-) indique que la valeur est nulle, non disponible ou non applicable.

1 Pays ou territoire d'origine.

2 Personnes auxquelles la qualité de réfugié a été reconnue en vertu de la Convention des Nations Unies de 1951/du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, conformément au Statut du HCR, personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection et personnes bénéficiant d'une forme de protection temporaire. À défaut de chiffres communiqués par les États, le HCR a estimé la population réfugiée dans 25 pays industrialisés sur la base de 10 années de reconnaissance individuelle du statut de réfugié.

3 Cette catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou de leur territoire d'origine et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été établi, pour des raisons pratiques ou autres.

4 Personnes dont la demande d'asile ou de statut de réfugié est en attente, à tout stade de la procédure d'asile.

5 Réfugiés ayant regagné leur lieu d'origine au cours de l'année calendaire. Source : pays d'origine et d'asile.

6 Personnes qui sont déplacées à l'intérieur de leur pays et auxquelles le HCR accorde une protection et/ou une assistance. Les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés internes sont également prises en compte. Cette catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle, et qui sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les personnes déplacées, mais qui n'ont pas été déclarées comme telles pour des raisons pratiques ou autres.

7 Déplacés internes protégés/assistés par le HCR qui ont regagné leur lieu d'origine au cours de l'année calendaire.

8 Individus qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation. Cette catégorie regroupe les personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière de lutte contre l'apatridie car elles correspondent à la définition internationale de l'apatridie. Cependant, les données communiquées par certains pays englobent parfois les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Voir les notes du tableau 7 en annexe (<http://www.unhcr.org/statistics/12-WRD-table-7.xls>).

10 Selon les estimations des autorités algériennes, les camps de Tindouf accueillent environ 165 000 réfugiés sahraouis.

11 Les chiffres relatifs aux demandes d'asile en attente au 1er janvier 2012, émanant de personnes arrivées en bateau en Australie, n'étaient pas connus lorsque le nombre de demandes en attente a été calculé au 31 décembre 2012.

12 Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient en pratique d'une protection assurée par le Gouvernement chinois.

13 Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance en faveur des personnes déplacées à Chypre en 1999. Pour de plus amples informations, voir le site de l'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC).

14 Les chiffres sont des estimations du HCR.

15 Le nombre de réfugiés irakiens en Jordanie correspond à une estimation des autorités. À la fin de l'année, le HCR avait enregistré 27 800 Irakiens et leur offrait une assistance.

16 La population déplacée à l'intérieur du Kirghizistan comprend 168 600 personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés internes.

17 En 2011, le HCR a indiqué, à titre d'estimation, que 800 000 personnes étaient dépourvues de certificats de citoyenneté au Népal. Cependant, les personnes qui ne possèdent pas de certificat de citoyenneté ne sont pas nécessairement apatrides. Le HCR a par conséquent entamé un dialogue avec les autorités népalaises pour clarifier et régler cette situation aux fins des futurs rapports.

18 Chiffres au 31 décembre 2011 (données actualisées non disponibles).

19 Le chiffre de 178 000 apatrides est fondé sur le nombre de personnes s'étant déclarées elles-mêmes apatrides lors du recensement de 2010 et est sujet à discussion/vérification ultérieure avec le Gouvernement.

20 Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan du Sud inclut 155 200 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

21 Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan inclut 77 300 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

22 Le nombre de réfugiés irakiens en République arabe syrienne est une estimation des autorités. À la fin de l'année, le HCR avait enregistré 62 700 Irakiens et leur offrait une assistance.

23 Les individus attendant que l'Executive Office for Immigration Review se prononce sur leur demande d'asile ne sont pas comptabilisés parmi les demandeurs d'asile (cas en attente).

Source : HCR/Gouvernements.

9 Individus qui n'appartiennent à aucune des autres catégories de population mais auprès desquels le HCR mène des activités de protection et d'assistance, pour des raisons humanitaires ou autres.

10 Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance en faveur des personnes déplacées à Chypre en 1999. Pour de plus amples informations, voir le site de l'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC).

11 Le nombre de réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe syrienne correspond à une estimation des autorités. À la fin de l'année, le HCR avait enregistré 90 500 Irakiens dans les deux pays et leur offrait une assistance.

12 La population déplacée à l'intérieur du Kirghizistan comprend 168 600 personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés internes.

13 Concerne exclusivement les réfugiés palestiniens relevant du mandat du HCR.

14 Un nombre inconnu de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires du Soudan du Sud est peut-être inclus dans les chiffres relatifs au Soudan (à défaut de statistiques séparées pour les deux pays). Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan du Sud comprend 155 200 personnes qui se trouvent dans une situation comparable à celle des déplacés.

15 Les chiffres relatifs aux réfugiés et aux déplacés internes englobent peut-être des réfugiés sud-soudanais (à défaut de statistiques séparées pour les deux pays). Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan comprend 77 300 personnes qui se trouvent dans une situation comparable à celle des déplacés.

16 Un nombre limité de pays enregistrent les statistiques relatives aux réfugiés et à l'asile par pays de naissance et non par pays d'origine. Ceci a une incidence sur le nombre de réfugiés déclarés comme originaires des États-Unis d'Amérique.

17 Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient en pratique d'une protection assurée par le Gouvernement chinois.

18 Selon les estimations des autorités algériennes, les camps de Tindouf accueillent environ 165 000 réfugiés sahraouis.

Source : HCR/Gouvernements.



© Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 2013
Tous droits réservés. Reproduction et traduction autorisées sous réserve
que le HCR soit mentionné comme source.

Informations complémentaires :
Section de l'information sur le terrain et du soutien à la coordination
Division du soutien et de la gestion des programmes
Case Postale 2500
1211 Genève, Suisse
stats@unhcr.org

Ce document et d'autres informations sur les déplacements dans le monde
sont disponibles sur le site du HCR :
<http://www.unhcr.org/statistics>

Photo de couverture: Au petit matin, par une température glaciale, des réfugiés syriens
arrivent au camp de Za'atari, en Jordanie. Bon nombre de civils fuyant la République arabe
syrienne passent la frontière de nuit, lorsque c'est moins dangereux. Ce voyage nocturne
est néanmoins périlleux. Il fait en outre très froid, surtout pendant les mois d'hiver. Les
enfants en bas âge et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables.

HCR / B. SOKOL

PRODUIT ET IMPRIMÉ PAR LE HCR (19 JUIN 2013).

www.unhcr.fr



EN 1 MINUTE, UNE FAMILLE PEUT TOUT PERDRE.



EN 1 MINUTE, VOUS POUVEZ L'AIDER.

Le conflit et la persécution ont forcé plus de 45 millions de personnes
à fuir leurs maisons.

Vous pouvez leur venir en aide et leur redonner espoir.



Découvrez. Partagez. Donnez.
www.unhcr.fr/1famille



UNHCR
The UN Refugee Agency

1 seule famille déchirée par la guerre, c'est déjà trop

HCN/P. Bahar / A. Ganga / A. Ebrahim / S. Brantshul